



JOURNAL DES DEBATS

763

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 21 – 2022

Séance

du mercredi 14 décembre 2022

Présidence : Brigitte Favre (UDC), présidente

Secrétariat : Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement

Ordre du jour :

6. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2023 (suite)

(La séance est ouverte à 14 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

6. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2023 (suite)

La présidente : Nous allons passer en revue les différentes propositions formulées en commençant par le compte de résultat. La priorité est donnée aux interventions déposées en commission de gestion et des finances.

Proposition no 10

Rubriques 100.3010.00 et suivantes et XXX.46XX.00 (toutes UA confondues, dès p. 61) – Introduction d'une semaine supplémentaire de congé non payée au sein de l'Etat du budget 2023

Projet de budget :

XXX.30XX.00 500 rubriques concernées
XXX.46XX.XX

Commission :

XXX.30XX.00 2'201'700 francs
XXX.46XX.XX -501'700 francs Réajustement des traitements, participation de tiers et des communes

Différence par rapport au projet de budget :

1'700'000 francs Effet net de la proposition

Remarque :

Pas d'application de la mesure PE104 au projet de budget 2023.

M. Rémy Meury (CS-POP), au nom de la commission de gestion et des finances : En juin 1936, le front populaire en France instaurait les congés non payés, euh les congés payés, pardon (*Rires*) comme quoi ... Je reprends, les congés payés. 86 ans plus tard, un Gouvernement de centre-gauche m'a-t-on dit, souhaite entreprendre la démarche inverse en imposant une semaine de vacances non payée à ses employés.

Au-delà de ce petit rappel et clin d'œil historique malgré l'erreur commise, revenons sur les raisons qui font que cette mesure fait la quasi-unanimité contre elle. Quasi, car en effet certains employés de l'administration considèrent que tant qu'à passer à la caisse, autant obtenir une compensation. Mais, dans les faits, cette proposition crée des inégalités entre employés de l'Etat, entre administration et enseignement. D'abord, car la compensation proposée ne peut s'appliquer à l'enseignement. Nous sommes ici clairement dans une ponction salariale pour les enseignants, aucune proposition compensatoire tenant la route n'a pour l'heure été évoquée, si ce n'est l'idée de demander aux enseignants de réduire leur temps de préparation, ce qui est tout bonnement inacceptable vis-à-vis des bénéficiaires des prestations d'enseignement, à savoir les élèves.

Mais il y a aussi une inégalité de traitement entre employés de l'administration. En effet, et cela nous a été confirmé dans les syndicats de la fonction publique, plusieurs employés sont aujourd'hui confrontés à une augmentation d'heures supplémentaires qui les amène à la limite, voire au-delà de la limite des 164 heures encore autorisées. Pour nombre de ces personnes, cette semaine supplémentaire de congé représentera simplement 40 heures de travail à effectuer en plus, au risque de voir leur compteur d'heures supplémentaires exploser et dépasser le nombre autorisé. Il est

fort à parier que des heures seront tracées et par conséquent réalisées sans salaire. En plus du congé non payé, on aura également du travail non payé.

Je termine en précisant que si effectivement, par rapport à 2022, la masse salariale aura augmenté globalement en 2023, les salaires qui seront versés ou qui seraient versés dès août 2023, en raison de l'application de cette semaine de vacances non payée, seront nettement inférieurs à ceux versés en 2016 avant que les mesures cumulées touchant les salaires se mettent en place. Et contrairement à ce qui a été dit dans la presse, les syndicats étaient prêts à faire des efforts, cela a encore été dit, il y a une semaine en CGF, en proposant de modifier le taux de renchérissement octroyé. Une fois de plus, il a été signalé que cela n'était plus possible car une décision gouvernementale à ce sujet avait été prise et publiée. A force, et on verra d'autres exemples par la suite, on se demande s'il est encore possible de vraiment débattre sur le contenu du budget ou s'il ne faudrait pas passer à une autre formule, vaudoise par exemple. Pour l'heure, merci de soutenir le préavis de la CGF demandant à ne pas appliquer la mesure 104 du PE 22-26, à savoir la mise en place d'une semaine de vacances non payée.

Mme Irène Donzé (PLR) : Voilà une mesure qui a suscité de nombreuses réactions. Le Gouvernement fait cette proposition qui permet une économie de 2,2 millions, cela représente une diminution de salaire de 1,92%. Mais pourquoi ne dit-on pas clairement qu'aucun employé de l'Etat ne verra son salaire diminuer ? C'est effectivement moins pratique dans l'argumentaire. Pourtant, en 2023, ce sont aussi + 2,08% de renchérissement ainsi que l'octroi d'une annuité automatique. Le coût de ces deux mesures pour l'Etat : juste moins de 10 millions.

Le Parlement ne veut pas supprimer l'automatisme de l'annuité. Dans quelles entreprises du secteur privé peut-on se permettre d'octroyer des augmentations de salaire lorsque le bateau coule ?

Le renchérissement a été annoncé il y a déjà un certain temps, il n'est pas possible de diminuer ce poste. Si le Parlement veut agir sur la masse salariale en 2023, nous devons accepter la mesure 104 du Plan équilibre, au moins pour l'année 2023. Cette mesure pourra être rediscutée durant l'année 2023 pour les budgets à venir. Et comme déjà dit, aucun collaborateur ne verra son salaire diminuer.

Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des Finances : Le Parlement a mandaté le Gouvernement pour la mise en œuvre du Plan équilibre 22-26 comprenant plusieurs axes, dont celui toujours très sensible des ressources humaines. Plusieurs pistes ont été transmises dans le cadre du processus du Plan équilibre. Plusieurs pistes ont été étudiées, soit autour de la durée du temps de travail, soit autour de la rémunération afin d'avoir une action sur la masse salariale. Dans ce contexte, la mesure retenue par l'Exécutif cantonal, après de nombreuses discussions et différents arbitrages, consiste en une baisse salariale se traduisant sous la forme de cinq journées supplémentaires de congé non payées. Parallèlement, plusieurs séances ont été organisées avec la Coordination des syndicats (CDS).

Le Gouvernement entend que cette mesure ne convainc pas. L'objectif de cette mesure est certes de permettre des économies mais avec une contrepartie, comme cela a été dit, pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'Etat sous la forme de temps supplémentaire pour du repos, de la

formation ou encore des activités accessoires et ainsi permettre un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Dans une société qui évolue et où les conditions de travail offertes comptent tout autant, voire plus, que les seuls éléments salariaux dans la motivation des employés, cet élément n'est pas à négliger.

Cette mesure s'inscrit dès lors dans une vision et une orientation stratégique en matière de ressources humaines à plus long terme qui répond aux évolutions du monde du travail et aux besoins des nouvelles générations. Elle permet en outre de dégager une économie sur la masse salariale de 1,7 million net dès 2023 et environ 3,7 millions nets par an à partir de 2024.

En matière de politique RH, le Gouvernement a souhaité qu'une attention soit portée sur la cohérence d'ensemble en accompagnant cette mesure d'autres décisions qui figurent au budget 2023, comme l'octroi de la moitié du renchérissement, soit 2,08% et l'octroi de l'annuité, ceci afin de garantir à chaque employé de la fonction publique une progression du traitement brut l'année prochaine.

Il va de soi qu'une telle mesure doit être mise en perspective avec une réflexion sur les prestations et c'est un élément qui a été soulevé, effectivement, les prestations que nous offrons à la population jurassienne et surtout la manière dont celles-ci sont délivrées. C'est pourquoi le Gouvernement propose de lancer en parallèle le projet de modernisation de l'Etat. Sinon, comme ça a été relevé par Monsieur Meury, la complexité sera donnée en matière d'heures supplémentaires.

C'est bien cette approche globale sur le plan RH qui fait sens aujourd'hui, des mesures concrètes qui s'inscrivent dans une vision d'avenir. Aussi, l'Exécutif est bien conscient que l'introduction d'une semaine supplémentaire de congé non payée représente un effort pour le personnel de l'Etat, mais elle a au moins le mérite d'offrir une contrepartie en temps. Par rapport aux inégalités que cela occasionnerait, je tiens à dire qu'aujourd'hui, rien n'a encore été arrêté dans la mise en œuvre. Donc prétendre à ce stade qu'il n'y aurait forcément aucune compensation pour le monde enseignant me surprend quelque peu. Cela sans considérer l'échelle salariale et poser les bases d'une vraie réflexion sur la manière dont les prestations devront être délivrées dans l'avenir, dans une seule et unique perspective : attirer et fidéliser des collaboratrices et collaborateurs compétents afin de délivrer des prestations publiques adaptées et de qualité.

J'entends aujourd'hui que la Coordination des syndicats était prête à faire des efforts sur le renchérissement. Je me questionne quelque peu toutefois sur la démarche, sachant que le taux de renchérissement a été présenté en CDS au mois d'août, que celui-ci a été présenté dans le cadre du budget du mois d'octobre et que cette proposition arrive quelques jours avant même la lecture du budget. Le Gouvernement vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, d'accepter cette mesure dès l'année prochaine.

M. Rémy Meury (CS-POP), au nom de la commission de gestion et des finances : La CDS a écrit au Gouvernement en septembre pour dire qu'elle n'acceptait pas le cumul des deux mesures, c'est-à-dire la non-compensation intégrale du renchérissement - parce que quand on parle de 2,08%, il faut dire que c'est la moitié du renchérissement dû qui est octroyé - et parallèlement cette baisse salariale due par des vacances. Donc je crois que les choses étaient très

claires, ça a été dit, on n'a pas obtenu de réponse.

En ce qui concerne le renchérissement, c'est suite à la proposition qui a été faite en commission de proposer cette mesure négative, cette écriture négative, que nous avons proposé alors de plutôt toucher au renchérissement pour trouver les 1,7 million. On nous a indiqué que ce n'était plus possible, on l'a appris à ce moment-là uniquement.

Au vote, la proposition de la commission est acceptée par 48 voix contre 7.

Proposition no 11

Rubriques 101.3010.05 (p. 62), 500.3020.05 (p. 122) et 515.3020.05 (p. 117) et suivantes et 500.4612.00 (p. 113) - Maintien d'un montant net de -1'700'000 francs sur les charges de personnel mais par d'autres mesures que la mesure PE104 (semaine de congé non payée)

Majorité de la commission :

101.3010.05	francs
500.3020.05	francs
515.3020.05	francs
500.4612.00	francs

Minorité de la commission :

Application du même montant en termes d'effets attendus par la mesure PE104 du budget 2023, mais par d'autres mesures et par d'autres écritures négatives.

101.3010.05	-1'071'400 francs	Réajustement des traitements, participations de tiers et des communes
500.3020.05	-781'900 francs	
515.3020.05	-348'400 francs	
500.4612.00	501'700 francs	

Différence par rapport au budget :

-1'700'000 francs Effet net de la proposition

Remarque :

Globalement, maintien du montant à atteindre de -1,7 million de francs sur les charges de personnel, mais par un ou d'autres moyens que l'équivalent de 5 jours de congé non payés. Utilisation des rubriques comptables créées pour le budget 2022 pour inscrire les écritures négatives d'un même montant global. Par rapport aux chiffres du projet de budget, il n'y a pas de modification du résultat, mais cela dépend de l'acceptation ou non de la mesure 10, car les deux sont liées et dans l'ordre 10, puis 11.

La présidente : Exceptionnellement, sur proposition de la commission de gestion et des finances, selon l'article 24, alinéa 1, et pour des raisons de compréhension, je passe d'abord la parole au rapporteur de la minorité de la commission.

M. Thomas Schaffter (PCSI), rapporteur de la minorité de la commission de gestion et des finances : Pour faire suite à la décision qui vient d'être prise par notre Parlement de supprimer l'introduction d'une semaine de congé non payée à l'ensemble de l'administration en 2023, la minorité de la commission de gestion et des finances vous propose de maintenir l'économie réalisée par ladite mesure d'un montant net de 1,7 million ventilé dans les quatre rubriques

du document remis à l'examen. Certes, ce montant ne correspond pas à une mesure détaillée et précise sur la charge salariale. Elle s'apparente à une écriture négative globale, mais elle vise à maintenir cet objectif d'économie sur la masse salariale globale dès 2023. En effet, en renonçant à la mesure 10, précédemment traitée, il sera d'autant plus compliqué, pour ne pas dire plus, d'atteindre les économies prévues initialement dans le Plan équilibre au sujet de cette mesure, et qui atteignent dès 2024 près de 4 millions de francs dans la masse salariale. Si le processus n'est pas lancé dès 2023, les décisions à venir risquent d'être particulièrement drastiques en vue du budget 2024.

Cette proposition qui fait débat, mais qui a obtenu l'aval du Bureau du Parlement dernièrement, a déjà été acceptée par votre plénum lors du précédent budget. Une mesure, et je ne m'en souvenais pas, merci cher Rémy, proposée même par le Gouvernement, qui, à en croire Loïc Dobler, n'a pas hésité d'être dans l'illégalité.

Il aurait été plus confortable d'avoir davantage de recul pour arrêter une mesure concrète liée à la masse salariale et à la structure de l'Etat, mais le temps aura manqué. Si nous avons pu anticiper le rejet par le Parlement de la semaine de congé supplémentaire non payée, peut-être aurions-nous pu imaginer une adaptation du renchérissement en conséquence, comme cela vient d'être évoqué par mon collègue Rémy Meury. Nul ne sait aujourd'hui si un tel accord aurait pu être trouvé avec le personnel, car aujourd'hui, et en raison des délais imposés par la loi, cette négociation a été définitivement tranchée par le Gouvernement jurassien.

La mesure d'imposer cette économie de 1,7 million, sans définir exactement de quelle manière, peut paraître cavalière et discutable, j'en conviens, mais il serait d'autant plus périlleux, voire hasardeux, de n'introduire aucune économie sur la masse salariale en 2023 au regard des objectifs à atteindre globalement entre 2024 et 2026. Sachez que pour l'année prochaine, à titre d'information, 43 employés de la fonction publique prendront une retraite bien méritée, soit 27 équivalents plein temps. A cela s'ajoute un taux de rotation du personnel de 3,75% en moyenne annuelle au sein de l'administration. Bien entendu, un départ à la retraite ou une démission ne conduit pas forcément à la suppression du poste en question, mais il permet une réflexion sur les opportunités à saisir en termes d'organisation et de structure. Nous ne doutons pas de la capacité du Gouvernement de chercher des solutions en ce sens et cela dès 2023.

J'ai reçu comme vous le message tardif de la Chancellerie, exprimé par le Gouvernement, mettant en garde sur le risque d'une telle mesure sur un plan juridique. Je relève par ailleurs que cette mesure n'a pas suscité le même émoi par le passé. Je ne vous cache pas que ce message m'a particulièrement agacé. Je vous rassure, dans nos démocraties, et c'est heureux, la quasi-totalité des décisions du Parlement sont soumises à un tel risque. Or, je me dois de vous dire que si cet amendement est refusé, le risque de ne pas avoir de budget ce jour est bien plus grand que le risque juridique.

Mme Katia Lehmann (PS), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : Les écritures négatives plus ou moins déguisées n'ont de négatif que le nom. En commission de gestion et des finances, le débat a été long, très long même pour ce point, les arguments portant davantage sur la recevabilité au sujet de la forme de cette proposition plutôt que sur son fond.

Si la forme heurte, finalement, l'élément le plus contraignant est peut-être justement l'absence de fond. En effet, une telle proposition manque réellement et cruellement de fond. Celle-ci réussit même le tour de passe-passe à la fois de ne pas dire clairement comment faire, tout en disant comment ne pas faire. Elle ne dit donc rien en dehors d'un montant à économiser, qu'elle emprunte d'ailleurs à la proposition précédente.

Sur le principe, la majorité de la commission n'est pas favorable à la seule inscription d'un montant à économiser dans les rubriques concernées par les charges de personnel sans donner aucune précision ni orientation s'agissant de la manière de réaliser cette économie. La majorité de la commission est parfaitement consciente que des discussions devront avoir lieu à ce sujet, mais cet amendement n'est pas la bonne porte d'entrée et nous vous invitons à refuser cette proposition.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Fondamentalement, nous ne sommes pas favorables à l'inscription de rubriques négatives dans le budget. Nous nous y sommes systématiquement opposés par le passé et pas seulement en 2022. Nous le ferons également cette fois-ci. Les mesures pouvant répondre à une telle exigence sont très limitées. Si l'on pense à la suppression de postes, il faut savoir que la loi sur le personnel impose un délai de résiliation, dans de tels cas, de six mois et le versement d'une indemnité pouvant atteindre six mois de salaire. En gros, une suppression de poste entraînant un licenciement décidé aujourd'hui n'aura d'effet financier qu'en 2024.

Ensuite, compter sur les départs en retraite en se disant que, finalement, les services où il y a les employés les plus âgés n'ont qu'à passer à la caisse, ce n'est pas très élégant et on joue plutôt une forme de loterie ici en l'occurrence. Les transferts, les mutations ne sont pas si aisés.

En CGF, je le répète, il y a une proposition pour trouver une solution. Mais il faut aussi reconnaître et le répéter ici, la fonction publique jurassienne est passablement passée à la caisse depuis 2017 avec la modification de l'échelle des traitements, avec 1,5% de déduction. Selon une réponse d'ailleurs du Gouvernement à une question écrite, depuis 2017, ce sont quelque 30 millions qui ont été économisés grâce à cette réduction des salaires cantonaux. Ma proposition de modifier le taux de renchérissement octroyé n'a pas pu être retenue car l'arrêté gouvernemental à ce sujet avait déjà été publié et là on acceptait de faire 1'700'000 francs supplémentaires. Outre le fait que, semble-t-il, il n'est plus possible de faire ce que le Gouvernement a proposé d'emblée pour le budget 2022 avec les mêmes rubriques que celles qui sont mentionnées dans la proposition défendue par notre collègue Thomas Schaffter, nous tenons à insister sur le fait que ce genre de proposition crée une pression extrême dans les services pour tenter d'y répondre ensuite, et ce sont souvent des solutions extrêmement boiteuses qui sont décidées pour y arriver.

Les économies touchant le personnel devront être structurelles, nous n'en démordons pas. La proposition faite ici ne va pas dans ce sens et ne répond qu'à un souhait à courte vue. Merci de ne pas entrer en matière sur ce type de proposition.

M. David Eray, président du Gouvernement : Tout d'abord, je vais revenir sur les propos du député Schaffter

qui, aux yeux du Gouvernement, ne sont pas corrects puisqu'effectivement, en 2022, le budget proposé par le Gouvernement ne contenait pas d'écriture négative. Le budget avait été retoqué par la commission de gestion et des finances et, suite à différents allers-retours, la commission avait demandé à ce que le Gouvernement inscrive, dans une nouvelle mouture, une écriture négative. Mais le Gouvernement avait toujours été clair, que c'était non conforme au droit en vigueur. Donc, Monsieur Schaffter, veuillez en tenir compte dans vos propos qui ne sont pas corrects.

D'ailleurs, je tiens à relever à nouveau à la tribune le message qui vous a été envoyé par le Gouvernement hier. Pourquoi ce message a été envoyé hier ? C'est justement pour éviter ce genre de malentendus et ce genre de fausses interprétations que l'on entend ici ou là. La situation relative à l'adoption du budget 2023 est particulière par rapport aux années précédentes dans le sens que si le frein à l'endettement n'est pas respecté, le budget doit cette fois-ci obligatoirement être soumis au peuple. Comme déjà précisé en CGF et lors du dernier Bureau du Parlement, l'article 21 de la loi cantonale sur les finances stipule que les montants inscrits au budget doivent être estimés avec précision et que le contenu des rubriques est détaillé. Ces conditions ne sont manifestement pas remplies avec une proposition d'écriture négative telle que l'amendement no 11 qui ne précise pas clairement l'affectation ni la manière de réaliser l'économie.

Dès lors, le Gouvernement souhaite attirer votre attention sur le fait que si le Parlement adoptait un amendement au budget qui ne respecte pas la législation sur les finances, comme l'amendement no 11, un risque existe qu'un citoyen ou une citoyenne, s'estimant lésé dans ses droits politiques, conteste l'adoption du budget devant la Cour constitutionnelle et ainsi retarde l'adoption du budget. En effet, on pourrait considérer une telle écriture négative comme un moyen de contourner les règles du frein à l'endettement pour éviter de devoir soumettre le budget au peuple, ainsi que le prévoit la Constitution, sachant que la dérogation a déjà été actionnée par le Parlement pour l'exercice 2022 et ne peut pas l'être deux années de suite. C'est également l'une des raisons pour lesquelles le Gouvernement s'oppose à une proposition d'amendement de ce type.

En d'autres mots, Mesdames et Messieurs, permettez-moi cette image. Nous sommes devant les Alpes, nous devons les franchir et là nous avons une proposition, un amendement qui nous dit : Allez-y ! Mais vous ne prenez pas de carte, pas de baudrier et pas de corde. Ce sera donc impossible de franchir les Alpes avec de telles propositions et la conséquence sera que la prochaine fois, ce sera l'Himalaya qu'il y aura à franchir. Réfléchissez bien et refusez cet amendement s'il vous plaît.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 32 voix contre 24.

Proposition no 20

Rubriques 101.3010.00, 101.3050.00, 101.3051.00, 101.3053.00, 101.3054.00 et 101.3055.00 (p. 62) – Re-mettre le recrutement des secrétaires généraux en 2024

Gouvernement et majorité de la commission :

101.3010.00	1'024'200 francs	Traitements et charges sociales du projet de budget
101.3050.00	138'700 francs	
101.3051.00	245'100 francs	

101.3053.00	4'400 francs
101.3051.00	58'700 francs
101.3055.00	17'600 francs

Minorité de la commission :

101.3010.00	810'900 francs	Réajustement des traitements et des charges
101.3050.00	124'900 francs	
101.3051.00	223'000 francs	
101.3053.00	4'000 francs	
101.3054.00	52'900 francs	
101.3055.00	15'900 francs	

Différence par rapport au projet de budget :
-257'100 francs

Remarque :

Proposition de remettre le recrutement des secrétaires généraux en 2024.

M. Pierre-André Comte (PS), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : Je ne suis toujours pas revenu de la forte impression qui m'a étreint ce matin. J'ai constaté en effet que cette salle contenait plus de ministres que de députés. Il y en avait partout, détenteurs des vérités sublimes qui animent les états progressistes. Je m'adresse précisément plutôt à l'UDC, aux pourfendeurs héroïques de ce parti, en ayant conscience que je vais les décevoir. Chers amis, porter le fer dans le flanc des cinq ministres présents n'était pas loyal et encore moins honnête. Je le dis en pleine possession de mes moyens et ayant toutes mes dents (*Rires*), et cela même si je n'ai pas l'habitude de leur tresser des couronnes. Souvenez-vous qu'ils sont les héritiers d'un passé ancien et récent.

La majorité de la commission, à laquelle se joint le groupe socialiste, n'est pas d'accord avec le report du recrutement de secrétaires généraux en 2024. Nous avons déjà eu le débat sur l'engagement de secrétaires généraux. A l'époque, la majorité parlementaire en avait rejeté l'idée pour des raisons économiques, déjà la restriction budgétaire. Ce ne serait donc jamais le moment. Nous pensons qu'un deuxième rejet serait une deuxième erreur, même si la temporalité de cet engagement peut effectivement soulever quelques questions.

Nous pouvons comprendre le souci financier exprimé par la minorité mais nous ne pouvons cautionner le fait que ce souci soit l'objet d'une instrumentalisation des sentiments exprimés et venus de la rue. Ce n'est pas une accusation que je porte mais un ressenti, comme on dit par temps de grand froid. Mais je peux me tromper et j'en accepte volontiers l'augure.

Nous savons tous dans quelles conditions, clairement péjorées par rapport aux moyens humains et administratifs dont disposent leurs collègues des autres cantons, travaillent nos ministres. La conduite de l'Etat, la fonction même, l'exigence organisationnelle du Gouvernement, tout cela a beaucoup évolué depuis l'entrée en souveraineté. Aujourd'hui, nous contraignons les membres du Gouvernement à n'être que fonctionnaires censés maîtriser les défis opérationnels auxquels l'Etat est confronté. Ce n'est plus acceptable. Nous avons besoin, à la table gouvernementale, de femmes et d'hommes qui jouent pleinement le rôle politique qui leur incombe, de ministres qui soient vraiment et en tout temps en capacité de réfléchir à l'avenir de l'Etat, d'élaborer

des politiques aptes à assurer la cohésion sociale, de défendre avec plus de force les intérêts du canton sur le plan confédéral.

Voilà pourquoi nous souhaitons que l'on désigne sans tarder des secrétaires généraux. Ceux-ci coordonneront et organiseront, je l'imagine, l'activité gouvernementale et administrative inhérente à la conduite de l'Exécutif. Ils seront les garants de la mise en œuvre des stratégies gouvernementales, sans lesquelles il est vain de prétendre être entendu sur le plan confédéral. Le Gouvernement doit pouvoir jouer pleinement le rôle qui lui appartient aux côtés d'un Parlement plus coopérateur de raison qu'opposant de principe. Dès lors, avec la majorité de la commission et le groupe socialiste, je vous invite à refuser le report à 2024 du recrutement des secrétaires généraux.

M. Rémy Meury (CS-POP), rapporteur de la minorité de la commission de gestion et des finances : Au risque de fâcher l'autre partie de la minorité de la CGF, je dirais que, fondamentalement, je suis d'accord avec Pierre-André Comte sur tout ce qu'il a dit, sauf sur le moment où il faut engager ces personnes.

La proposition de notre groupe en CGF n'est pas de contester le principe de la création de postes de secrétaires généraux, mais nous estimons qu'une fois de plus, la pression est mise sur le Parlement pour discuter d'un dossier, ce dossier en particulier. En effet, il est prévu des engagements dès septembre 2023. La CGF a bénéficié d'une présentation du message et c'est tout jusqu'à présent. L'année prochaine, elle devra s'intéresser dans le détail à ce dossier. Je ne vais pas faire le débat ici mais plusieurs questions se posent d'ores et déjà. Par exemple, quelles sont les pratiques dans les autres cantons ? Quels statuts sont faits ailleurs à ces employés ? Comment s'effectue leur nomination ? etc.

Les réponses à de telles questions devront être données. Nous doutons que ce soit possible dans le délai imposé. En effet, pour que ces personnes soient engagées en septembre, il faut qu'elles soient nommées en mai, trois mois avant leur entrée en fonction. Les mises au concours devront être réalisées au plus tard début avril. La décision du Parlement, sujette à référendum, je le rappelle, devra donc être prise 60 jours avant, au moins donc en février au plus tard en deuxième lecture.

Nous estimons que cette précipitation ne se justifie pas et que le projet qui nous est soumis doit être discuté avec des propositions d'amendements éventuelles visant à solidifier la démarche. C'est ce que nous avons de contraire avec nos collègues de l'UDC et nous ne remettons vraiment pas en cause ces créations de postes, mais nous pensons que c'est aujourd'hui prématuré de les prévoir pour septembre. C'est pourquoi, nous estimons que cet engagement doit être revu et renvoyé en 2024 et donc raison pour laquelle on propose de retirer ce montant du budget.

M. Yves Gigon (UDC) : J'aimerais revenir sur l'exemple que j'ai donné, puisqu'apparemment ça a vexé le Gouvernement et la ministre des Finances. Je ne parlerai donc plus de femmes de ménage. Simplement revenir sur deux points qui ont été mentionnés.

Quand le député Comte dit que c'est le sentiment de la rue, oui, c'est possible. Je peux vous dire, je n'ai entendu personne, quelles que soient les obédiences politiques, dire que c'est une bonne chose. Je vous dis franchement ce qu'on a entendu : « Le Gouvernement se fout de notre

gueule avec les restrictions qu'on nous demande. Il ose nous demander cinq secrétaires généraux ». Oui, ça c'est la rue. Je suis représentant du peuple, ça c'est la rue. Et non pas que j'écoute la rue pour faire mon opinion, c'est que ça m'a conforté dans mon opinion.

Et pour notre collègue Meury de la minorité, oui, je soutiendrai sa position mais ce n'est pas pour reporter en 2024, c'est pour reporter aux calendes grecques. Que les autres cantons en aient et aient plus de moyens, oui, mais les autres cantons ont plus de moyens, ils peuvent se le permettre, ils ne sont pas dans la situation financière catastrophique comme nous le sommes. Et, je le répète, c'est une des seules mesures structurelles que le Gouvernement propose pour faciliter sa tâche. C'est 1 million qu'on aurait pu mettre ailleurs sur le bien-être de la population et pas uniquement au niveau de cinq personnes. Je le répète pour mon collègue Meury, je vais accepter mais ce n'est pas pour reporter et je voterai la même chose l'année prochaine pour le budget 2024.

Mme Irène Donzé (PLR) : Je n'arrive pas à comprendre l'acharnement de certains dans ce Parlement contre ces postes de secrétaires généraux, ou peu importe le nom qu'on leur donne. Si des grands projets de réforme doivent être lancés dans les départements, et notre Etat en a bien besoin, les ministres doivent pouvoir s'appuyer sur des personnes qui pourront les seconder, faire des analyses, chercher des solutions avec eux, etc. Les défis sont nombreux et il faut que nos ministres aient un relais dans leur département. Les chefs de service ne sont pas disponibles pour ces projets, c'est pourquoi l'engagement de ces secrétaires généraux doit avoir lieu déjà en 2023.

M. David Eray, président du Gouvernement : Le Gouvernement vous propose de prévoir au budget 2023 déjà, l'engagement des secrétaires généraux, sous réserve bien évidemment que le Parlement valide les modifications législatives qui lui seront et qui lui sont proposées.

Vous me direz pourquoi ne pas attendre 2024 ? Comme le projet l'indique, les secrétaires généraux devront fortement s'impliquer dans le projet de modernisation de l'administration et il est prévu de pouvoir démarrer la mise en œuvre de celui-ci au deuxième semestre 2023. Dès lors, il serait dommageable qu'ils ne puissent pas être partie prenante dès le départ.

Par ailleurs, d'un point de vue uniquement de calendrier, il paraît plus propice que ces secrétaires généraux puissent démarrer leur activité à l'automne, au moment des débats budgétaires, qui, nous le savons, seront à nouveau difficiles l'année prochaine, autant qu'en début d'année. Vous le savez, les sujets devant être pilotés de manière transversale sont nombreux actuellement, notamment en lien avec les crises qui se succèdent : énergie, COVID, fermeture d'entreprise à Boncourt, finances, autant de sujets sur lesquels il importe que les collaborateurs scientifiques de départements puissent s'engager au plus vite. Le Gouvernement vous invite donc à maintenir au budget 2023 la possibilité d'engager les secrétaires généraux, encore une fois pour autant que le Parlement le valide à l'automne 2023.

Monsieur le député Meury et Monsieur le député, pas de la rue, mais Gigon, autoproclamé député de la rue, vous avez parlé de comparaisons intercantionales, c'est intéressant votre remarque. Monsieur Meury, si vous voyiez le nombre d'équipes qu'il y a autour des autres conseillers

d'Etat dans les autres cantons, vous ne seriez pas à demander 1 million mais peut-être 5 ou 10 millions, tellement nous sommes en retard. Et c'est pour ça, Monsieur Gigon, que le Canton a aussi des difficultés dans certains domaines parce que nous n'avons pas ce niveau de relations, de communication avec un secrétaire général comme l'ont les autres cantons. Il y a une partie des relations intercantionales qui nous échappent totalement parce que nous ne pouvons pas, en tant que ministres, aller dans les relations entre les secrétaires généraux, et nos chefs de service ne peuvent pas le faire non plus. Il nous manque un niveau de relations et c'est souvent dans ces relations-là que se négocient les grands enjeux, tels que la péréquation fédérale, tels que des relations au niveau de certains enjeux intercantonaux qui sont d'importance majeure.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 35 voix contre 24.

Proposition no 40

Rubrique 110.3000.00 (p. 64) - Mesures relatives au Parlement du budget 2023 (PE607)

Gouvernement et minorité 2 de la commission :

Projet de budget, soit d'une économie de 90'000 francs,
110.3000.00 929'700 francs

Majorité de la commission :

Pas d'application de la mesure PE607 au budget 2023. Remise de 90'000 francs.
110.3000.00 1'019'700 francs

Minorité 1 de la commission :

49'500 francs d'économie contre 90'000 francs, soit +40'500 francs en net par rapport au projet de budget. L'idée étant de revenir à une journée parlementaire à 225 francs contre 300 francs actuellement.
110.3000.00 970'000 francs

Différence par rapport au projet de budget :

90'000 francs
Effet maximal (majorité de la commission), sinon 40'500 francs (minorité 1) ou zéro (minorité 2).

M. Pierre-André Comte (PS), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : Cher ami Gigon, ne vous méprenez pas, j'ai, dans ma carrière politique, fait suffisamment appel à la rue pour ne pas m'en plaindre. Ce n'est pas cela que je voulais dire, vous m'avez mal interprété. Mais prendre ses responsabilités c'est aussi ne pas plier sans l'effort de la conviction, argumenter et convaincre, mais je pense que nous nous entendrons parfaitement sur ce point plus tard.

Durant deux ans, la commission spéciale chargée de la révision de la loi d'organisation du Parlement et de son règlement s'est appliquée à proposer des options qui atténuent le différentiel entre notre Législatif cantonal et celui du voisinage romand et suisse alémanique. A travers la mesure proposée, nous sommes devant une contradiction qu'il nous paraît nécessaire de circonvier. Le Parlement jurassien figure parmi les plus mal lotis en matière de rétribution de ses membres. Nous avons voulu corriger un tant soit peu cette situation, sans aucune exagération, en 2020. Je dirais même avec modestie. Je voudrais qu'au moment de voter, vous n'oubliez pas que l'engagement politique au Parlement

demande du temps, de la disponibilité, des sacrifices sur le plan familial et souvent des contretemps négatifs sur le plan professionnel. Permettez donc à ceux qui s'engagent de ne pas avoir le sentiment qu'on ne les considère pas comme il le faudrait.

Le courage, chers collègues, ne réside pas à diminuer les rétributions du Parlement, au passage pour une somme moins financièrement importante que négativement symbolique, mais au moment d'un autre débat que celui sur le budget de s'attaquer à la norme constitutionnelle sur le nombre de députés, par exemple dans le cas d'une circonscription unique. Une idée qui fait frémir d'horreur certains de ceux qui s'arc-boutent sur la diminution de moyens accordés à un Parlement déjà en retrait en comparaison intercantonale. Nous sommes quant à nous prêts à en discuter hors du cadre budgétaire. Aujourd'hui, je vous invite donc à suivre la majorité de la commission en rejetant la mesure en question. Le groupe socialiste le fera sans coup férir.

M. Mathieu Cerf (PDC), rapporteur de la minorité 1 de la commission de gestion et des finances : Pour aller droit au but, c'est d'actualité ces temps, la minorité 1 de la commission est d'avis que le Parlement doit également participer à l'effort collectif. Néanmoins, cet effort doit être fait par l'ensemble des personnes concernées.

Nous pensons également que si les premiers signaux proviennent des instances dirigeantes de l'Etat, nous arriverons à rassembler un maximum de monde derrière ce projet ambitieux qui est de retrouver des finances saines. Force est de constater qu'aujourd'hui, tous ne sont pas prêts à montrer l'exemple, raison pour laquelle la minorité 1 propose cette solution intermédiaire permettant de revenir à l'ancienne formule, soit une journée parlementaire payée à 225 francs contre 300 francs à ce jour. Cette mesure doit servir de base de discussion pour entamer le vrai débat qui aura lieu lors du Plan équilibre.

M. André Henzelin (PLR), rapporteur de la minorité 2 de la commission de gestion et des finances et président d'icelle : Déjà pour répondre peut-être préalablement à mon collègue Pierre-André, je peux vous dire que je connais parfaitement le temps mis à disposition pour accomplir un mandat de parlementaire. Par contre, je ne suis pas la proposition qu'il vous a faite. Nous nous devons d'améliorer la situation financière cantonale. Dès lors, pour y arriver, nous avons aussi l'obligation, comme parlementaires, de donner l'exemple en y participant. Cas contraire, nous ne serions pas crédibles de demander de faire des efforts financiers à d'autres et de ne pas en faire à notre niveau. Effectivement, comment pourrions-nous être à l'aise de demander à d'autres ce que nous ne voulons pas nous imposer ?

Aujourd'hui, nous discutons d'une mesure d'économie estimée annuellement à 90'000 francs. Celle-ci est très facilement applicable en réduisant l'indemnité des séances de groupe de 150 francs à 120 francs. Avec 11 séances de Parlement par année, soit 33 séances de préparation par député et suppléant, soit un total de 92 élus, nous obtenons le montant en question.

De plus, tous les députés et suppléants présents aux séances participent à l'effort financier. Ce n'est pas le cas avec la proposition de la minorité 1. En effet, cette proposition ne concernera au maximum que les 60 députés ou suppléants qui siègent à la séance du Parlement et apportera, en tenant compte également de 11 séances par année, un

montant d'économie estimé à 50'000 francs.

Il est également difficilement concevable d'indemniser une séance de groupe à 150 francs, qui se déroule en fin d'après-midi ou en début de soirée, et une séance parlementaire à seulement 112.50 francs qui se déroule durant une matinée ou un après-midi. Nous ne souhaitons pas mettre en parallèle les séances parlementaires et les séances de groupe, par contre nous estimons que l'indemnité des premières doit être privilégiée par rapport aux secondes.

En conclusion, je vous recommande, chers collègues, de soutenir la proposition du Gouvernement et de la minorité 2 de la commission liée à la mesure 607 du Plan équilibre, soit une économie de 90'000 francs à la rubrique 110. 3000.00.

M. Raoul Jaeggi (PVL) : Je serais enclin à accepter cette proposition de baisse du traitement des députés, mais comme on vient d'accepter le principe d'engager des secrétaires généraux et que les membres du Gouvernement auront moins de travail, je propose, dans une proportion équivalente, de diminuer aussi le traitement des membres du Gouvernement.

M. Philippe Rottet (UDC) : Quand est-ce qu'on devra raser gratis ? Je pense que le temps n'est plus loin. Pour rappel, il y a plus de 12 ans, une première intervention avait été faite, c'était le plan OPTI-MA, et on avait tous été touchés. Saviez-vous, à l'époque, combien on touchait par indemnité ? 171 francs. Aujourd'hui, ça a été réduit à 150 francs. Et tout le monde ici trinque. Ce n'était pas une opération banale pour une année ou deux, ça continue. Et les indemnités kilométriques sont passées de 70 à 50 centimes. Quand on regarde ce qui se passe ailleurs, puisqu'on aime bien regarder ce qui se passe, sans aller jusqu'à Genève, Zurich ou Bâle mais pour des cantons qui sont un peu comme le nôtre, nous sommes à la traîne. Nous sommes en queue de peloton, il y a juste la voiture balai derrière. Vous l'aurez compris, à l'UDC, on ne peut pas accepter cette diminution.

M. David Eray, président du Gouvernement : Deux précisions de la part du Gouvernement. La première est importante par rapport au respect de la séparation des pouvoirs. Pour le Gouvernement, il appartient bien évidemment au Parlement de déterminer librement si et comment il entend réaliser une économie. Si le Gouvernement a proposé diverses options pour réaliser des économies, c'était avant tout pour illustrer les possibilités s'offrant au Parlement.

La deuxième précision concerne les propos de Monsieur le député Jaeggi, ou un rappel peut-être aux députés. Le Parlement vient de refuser une mesure qui est la cinquième semaine non payée, qui justement impactait tout le monde, y compris le Gouvernement. Ne venez donc pas dire qu'il n'y a jamais eu de proposition largement impactante.

M. Pierre-André Comte (PS), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : Non, Madame la Présidente, je ne vous demanderai pas du temps supplémentaire, simplement pour répondre à mon ami André Henzelin. De tout cela, on en a parlé pendant deux ans, presque, sous la présidence de Rémy Meury, et nous avons tous constaté, tous partis confondus, que notre Parlement n'était pas en mesure de rivaliser avec les autres sur le plan de ses moyens, de ses rétributions et de la reconnaissance qu'on devrait avoir à son égard. J'approuve totalement les propos de Philippe Rottet, qui faisait partie de cette commission

aussi. Nous n'étions pas là pour profiter de quoi que ce soit, d'une position dominante ou je ne sais quoi, privilégiée au sein de l'Etat jurassien. Non, ce n'était pas cela du tout. Et aujourd'hui, deux ans après, nous proposer de redescendre à un niveau que nous voulions fuir n'est pas à mon avis loyal non plus.

M. André Henzelin (PLR), rapporteur de la minorité 2 de la commission de gestion et des finances et président d'icelle : C'est simplement qu'aujourd'hui on est dans un plan d'économies. Et, je l'ai rappelé, je ne vais pas redire le texte que j'ai dit tout à l'heure, personnellement, je ne serai pas à l'aise si aujourd'hui le Parlement ne fait rien dans le cadre des économies qui sont demandées, c'est tout. J'ai le droit de penser ça et vous avez le droit de penser ce que vous voulez.

Au vote :

- *La proposition de la minorité 1 l'emporte face à la proposition du Gouvernement et de la minorité 2 par 21 voix contre 11 ;*

- *La proposition de la majorité de la commission est acceptée par 25 voix contre 24 en faveur de la proposition de la minorité 1 de la commission.*

Proposition no 50

Rubrique 120.4250.01 (p. 66) - Adaptation de la marge à la revente sur une partie des moyens d'enseignement (PE600)

Gouvernement et minorité de la commission :

120.4250.01 -960'000 francs

Majorité de la commission :

120.4250.01 -910'000 francs

Différence par rapport au projet de budget :

50'000 francs

Remarque :

Pas d'application de la mesure PE600 au budget 2023.

M. Rémy Meury (CS-POP), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : Nous reprendrons cet aspect plus en profondeur ultérieurement dans la discussion sur la proposition no 150 faite en CGF mais elle va dans le sens de ne pas accepter de report tel quel sur les communes sans justification autre que d'améliorer ainsi les finances cantonales. Certes, la mesure faisait partie des mesures visant à atteindre les 10 millions exigés par une minorité de la CGF sur le budget 2022 mais la conséquence et l'origine de cette mesure ne sont absolument pas défendables plus longtemps.

Aucune prestation complémentaire n'est assumée par l'Economat cantonal avant la revente du matériel d'enseignement imposé par la CIIP notamment. C'est d'ailleurs sur cette obligation que nous devrions réfléchir. Dans d'autres cantons, comme Bâle-Campagne, ce qui est imposé est l'atteinte des objectifs contenus dans le Lehrplan 21, pendant alémanique du PER, mais les moyens utilisés pour y parvenir ne sont pas imposés. L'enseignant peut proposer de renoncer à des moyens officiels en faisant accepter d'autres moyens par sa direction d'école. Je ne dis pas qu'il faut copier ce mécanisme mais il démontre que d'autres formules sont possibles. Merci donc de suivre la proposition de la majorité de la CGF.

M. André Henzelin (PLR), rapporteur de la minorité de la commission de gestion et des finances et président d'icelle : L'adaptation de la marge à la revente sur une partie des moyens d'enseignement a été acceptée dans le cadre du budget 2022 sans aucune proposition contraire. Elle est absolument identique dans le budget 2023 et la majorité de la commission veut la supprimer. Il est difficile de voir de la cohérence avec la proposition faite cette année. Je tiens à préciser que les marges prises sur la revente d'une partie des moyens d'enseignement ne sont pas destinées à réaliser un bénéfice pour le Canton mais à couvrir les nombreux coûts, depuis l'achat jusqu'à la revente, y compris la gestion des stocks et la location des locaux. A ce sujet, et sans être exhaustif, il y a toujours plus d'articles et de moyens d'enseignement à gérer ainsi que de multiplication de commandes à faire. Dès lors, le travail est toujours plus conséquent, de la commande à la facturation.

En renonçant à la mesure 600, ont fait supporter ces frais à l'Etat, tout en refusant au budget 2023 une proposition acceptée au budget 2022. Avec de tels changements de position d'une année à l'autre, il sera toujours plus difficile d'établir des budgets, pour ne pas dire impossible de les établir, sans avoir une multitude d'inquiétudes.

En conclusion, je vous recommande, chers collègues, de soutenir la proposition du Gouvernement et de la minorité de la commission, soit de confirmer par l'intermédiaire de la mesure 600, l'adaptation de la marge à la revente de 50'000 francs sur une partie des moyens d'enseignement.

M. David Eray, président du Gouvernement : Le Gouvernement vous rappelle que cette mesure a été validée l'année passée par le Parlement dans le cadre de la deuxième version du budget 2022. Il ne serait ni logique ni efficient de revenir en arrière sur ce point alors que l'Economat a adapté ses tarifs et ses méthodes de calcul l'année passée pour tenir compte de cette uniformisation de la marge facturée sur les moyens d'enseignement.

Pour rappel, avant 2022, la marge variait entre 20 et 30% suivant le coût d'achat moyen d'enseignement. Afin de couvrir mieux les coûts engendrés par les commandes, l'impression, la gestion, le stockage, la manutention et la livraison des moyens d'enseignement, il était convenu d'uniformiser cette dernière à hauteur de 30%. L'Economat ne fait ici que l'intermédiaire et il convient que les prestations fournies dans ce cadre soient financées. Mais, encore une fois, cette mesure est en application depuis une année et il ne serait ni logique, ni efficient, ni judicieux de revenir en arrière pour 2023.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 34 voix contre 20.

Proposition no 60

Rubriques 790.3638.00 (p. 67) et 500.3130.00 (p. 112) - Réduction de la contribution à la Fédération interjurassienne de coopération au développement (PE605)

Gouvernement et minorité de la commission :

790.3638.00 198'000 francs
500.3130.00 287'000 francs

Majorité de la commission :

790.3638.00 230'000 francs
500.3130.00 305'000 francs

Différence par rapport au projet de budget :
50'000 francs

Remarque :

Pas d'application de la mesure PE605 au budget 2023.

M. Pierre-André Comte (PS), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : Au nom de la majorité de la commission, je vous invite à rejeter la mesure budgétaire qui consiste à diminuer la contribution à la Fédération interjurassienne de coopération au développement (FICD). Récemment, vous avez reçu un argumentaire augmenté d'un plaidoyer de la FICD. Ils suffisent à notre bonne compréhension d'une situation financière qui ne permettrait pas à la fédération d'assurer le soutien nécessaire aux projets de ses membres si nous prenions une telle décision. Au demeurant, la Direction du développement et de la coopération (DDC), partenaire fédéral incontournable, serait alors inévitablement amené à repenser sa participation, comme du reste le canton de Berne.

J'aimerais revenir sur la genèse et l'évolution de la politique de la coopération de l'Etat depuis l'entrée en souveraineté. Il y a d'abord la Constitution. Que dit-elle ? Dans son préambule, elle affirme que notre République encourage la coopération entre les peuples. A son article 4, elle précise que cette même République est ouverte au monde et coopère avec les peuples soucieux de solidarité. S'inspirant de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 et de la Déclaration universelle des Nations Unies de 1948, au surplus de la Convention européenne des droits de l'homme, elle dit tout à ce sujet, et cela devrait suffire à convaincre.

La coopération et l'aide au développement, la solidarité avec les peuples, telles ont été les valeurs premières sur lesquelles les combattants de la liberté ont fondé l'Etat et la République. Roger Schaffter, le père de la patrie, a été notre premier coopérant. Roland Béguelin, l'autre père de la patrie, l'a accompagné parallèlement dans la présence du Jura sur la scène internationale francophone. Conscients des maltraitances infligées au peuple jurassien durant sa lutte d'indépendance, ils ont parié sur la solidarité avec les plus faibles et les plus déterminés dans l'expression de leurs espoirs et ambitions légitimes. Oublier cela, c'est oublier la raison même de notre libération.

Au début, nous avons des milices de la coopération. Leur notoriété et leur rayonnement étonnaient la Suisse et les peuples amis du Jura. Puis, on se passa du terme même de coopération, puis on décrocha le service qui lui était attribué et le rattacha stupidement à la Chancellerie. On le diminua derechef et l'Etat se désengagea, quoi qu'il puisse en dire.

Aujourd'hui, il veut lui donner le coup de grâce en renonçant aux principes qui distinguèrent le Jura à sa naissance, et bien avant elle, en rompant avec un passé glorieux d'une manière qui en affectera durablement l'image. Le Parlement s'engagera-t-il dans cette voie dont la seule conséquence, outre une économie dérisoire, sera la remontrance que l'histoire adressera à un Etat oubliant ses origines et ses valeurs fondatrices ? Je vous invite, chers collègues, à répondre négativement à cette question et ainsi à refuser la mesure tendant à soustraire une part de notre contribution à la FICD puis à la supprimer. En faisant cela, vous mettez un terme à l'évolution d'une pensée indigne de notre passé.

M. André Henzelin (PLR), rapporteur de la minorité de

la commission de gestion et des finances et président d'icelle : Je précise que nous traitons ici de la réduction de 50'000 francs de la contribution à la Fédération interjurassienne de coopération au développement (FICD). A ce sujet, je suis très étonné, pour ne pas dire plus, que la majorité de la CGF n'a plus le souvenir du rapport du Contrôle des finances (CFI) qui nous a été présenté et commenté en 2021 en relation avec le financement de la FICD. A l'époque, ce sujet n'était pourtant pas passé inaperçu au sein de la CGF.

Compte tenu de cet élément, vous comprendrez que la minorité de la CGF souhaite aborder à cette tribune la question de l'utilisation de la contribution versée par l'Etat à la FICD et non pas la question de la solidarité jurassienne. Effectivement, c'est ce fait qui nous préoccupe et que nous souhaitons partager avec vous, Mesdames et Messieurs les Députés. Pour ce faire, je me réfère donc au rapport d'activité 2020 du CFI qui se trouve sur son site, et plus particulièrement les pages 17 et 18, que chacune et chacun peut consulter. De ces pages, je m'autorise à relever les constatations suivantes du CFI, à savoir : page 17 – Analyse des fonds accordés à la FICD dans le cadre de l'aide humanitaire. « L'utilisation des 250'000 francs octroyés en 2019 à la FICD par la coopération dans le cadre de l'aide humanitaire a fait l'objet d'un contrôle formel de notre part. Les constatations suivantes sont à relever à ce sujet. Subventionnement par arrêté : le subventionnement cantonal n'est pas arrêté pour la période du contrat de prestations. Application du règlement de dépôt, d'évaluation et de financement : des projets par la signature du contrat de prestations 2018-2020, la République et Canton du Jura a accepté les principes et procédures internes à la FICD pour l'octroi de subventions à des ONG. L'un des principes de base de la FICD étant que l'organisation qui présente un projet doit financer à hauteur de minimum 50%. Or, nous constatons qu'un projet bénéficiaire de fonds cantonaux importants alors qu'il ne respecte pas ce point du règlement précité (école d'agriculture d'Obala au Cameroun). Financement de la structure de la FICD : le contrat de prestations ne fixe pas la part de la subvention cantonale attribuée au fonctionnement de la FICD. Ainsi, en 2019, sur la contribution de 250'000 francs versés par la coopération, 91'000 francs ont servi au financement de la structure de la FICD. Au budget 2020, le montant consacré au financement de la structure de la FICD est de 21'500 francs. »

Compte tenu de ces éléments, vous comprendrez les raisons pour lesquelles la minorité de la commission ne peut pas ignorer le constat du CFI. En résumé, pour le cas précis, plus des 36% de la contribution cantonale n'ont pas été destinés à l'aide humanitaire. Avec la mesure 605 au budget 2023, il est demandé à la FICD de revoir sa structure pour assurer une utilisation optimale de la contribution cantonale afin de la destiner prioritairement à l'aide humanitaire.

En conclusion, je vous recommande, chers collègues, de soutenir la proposition du Gouvernement et de la minorité de la commission relative à la réduction de 50'000 francs de la contribution à la FICD.

M. Baptiste Laville (VERT-E-S) : L'argumentaire qui a été développé ici par notre collègue Henzelin était à attendre. Cela fait déjà plusieurs années qu'on entend des bruits de couloir qui tentent à dire que la structure de la FICD ne fonctionne pas d'une manière optimale. Pourtant, je tiens à le rappeler ici, malgré le Contrôle des finances et ce qu'il en a été dit, des apports complémentaires ont été apportés au Contrôle des finances pour éclaircir l'ensemble des points

qui faisaient partie de ce rapport. Je vous dirais encore que la FICD est venue dans tous les groupes parlementaires pour expliquer d'une manière très transparente et très claire la manière dont elle travaille.

Il n'y a absolument aucune ambiguïté à ce niveau-là. Il y a peut-être une ambiguïté dans la compréhension et c'est peut-être ici, effectivement, quand vous dites ou quand on entend que la FICD utilise trop d'argent ou trop de ressources pour son propre fonctionnement, on entend que la FICD est surdimensionnée au niveau administratif et trop de fonds sont utilisés au niveau administratif. Par contre, ce qu'il faut savoir, c'est que dans le milieu pour les projets de développement et de coopération, il y a un label qui s'appelle Zewo et ce label fait une distinction entre différentes charges d'exploitation. Il est important de comprendre la différence entre ces charges d'exploitation. Il y a les charges administratives, qui elles doivent être au plus bas, ne devraient pas dépasser les 10 à 12% est tout à fait juste, mais attention à ne pas confondre les coûts, les charges administratives avec les charges de projets. Les charges de projets comptent en elles-mêmes les mesures d'accompagnement. Vous ne pouvez pas espérer avoir des projets efficaces à l'autre bout du monde sans avoir une partie des ressources qui sont dédiées à l'accompagnement des projets.

Quand on dit que la structure de la FICD est surdimensionnée, je rappelle que la FICD ce n'est que 1,6 EPT et qu'avec 1,6 EPT, il faut gérer des projets nombreux qui se font à l'autre bout du monde. Il faut gérer 35 organisations qui font partie de la FICD, et il faut encore communiquer par rapport à tout cela.

Faisant moi-même partie du comité de la FICD, je peux vous garantir que la FICD fonctionne très fortement sur du bénévolat. L'ensemble du comité de la FICD travaille par bénévolat, nous ne sommes pas rémunérés, et l'efficacité de la FICD, je le vois de manière très proche, ne peut pas être remise en question. Les fonds administratifs sont déjà à un niveau minimum et c'est pour ça que je tiens à mettre en garde ici l'ensemble des députés.

Cette baisse de 50'000 francs ne peut pas se faire sur une baisse des charges administratives qui sont déjà au minimum. Cette baisse de 50'000 francs se fera sur la baisse des charges d'accompagnement des projets. Qui dit baisse des charges d'accompagnement des projets, dit mauvais, moins bon suivi des projets et nous n'avons absolument aucun intérêt à avoir un moins bon suivi des projets de la FICD.

Par rapport à ces éléments mentionnés, je ne peux qu'encourager l'ensemble des députés à soutenir la proposition de majorité qui tend à dire qu'il ne faut pas diminuer cette enveloppe de 50'000 francs pour l'année 2023.

M. Yves Gigon (UDC) : On parle d'un budget de 1 milliard. Il y a des propositions d'amendements qui concernent plus de 1 million de francs, on en parle dix minutes, et pour 50'000 francs, on va en parler pendant plus d'un quart d'heure et on va se battre. Pour moi, c'est incompréhensible. Comme je l'ai dit au début sur l'entrée en matière, pour des propositions pareilles, je m'abstiendrai.

M. David Eray, président du Gouvernement : La discussion sur le fond de la mesure proposée liée à la FICD, qui je le rappelle, est à mettre en relation avec les sacrifices exigés dans d'autres domaines, interviendra dans le cadre de la discussion du Plan équilibre. A ce stade, nous estimons qu'il est possible de réaliser une économie de 50'000 francs sur

le budget 2023. Une partie concerne le montant alloué pour l'organisation de la fête de la solidarité. Celle-ci a été annulée ces dernières années en raison de la COVID. La FICD dispose de réserves pour la réaliser. Le solde peut être considéré comme un effort pour passer le cap de 2023. Nous reprendrons ensuite, avec la commission de gestion et des finances, la discussion sur les moyens alloués par l'Etat jurassien à la coopération au développement et la manière de les allouer.

Par rapport aux propos du député Comte qui invoque la Constitution pour justifier ces montants, on peut avoir un débat constitutionnel puisque la Constitution, à son article 123, alinéa 1, est également assez précise et indique que l'Etat et les communes doivent être administrés dans un esprit d'économie. L'alinéa 2 précise que l'Etat gère ses finances en considérant les besoins de l'ensemble du canton. Donc, qu'est-ce qui prime ? Je ne sais pas. Mais en tous les cas, il est important également aux yeux du Gouvernement que l'Etat ait des finances si possible conformes à la Constitution.

M. Pierre-André Comte (PS), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : Monsieur le Président du Gouvernement, votre référence à la Constitution, ici, est en particulier parfaitement inconvenante. Je pourrais vous en parler longuement mais je ne le ferai pas ici. Je me rappelle très bien, cher André Henzelin, du rapport du CFI. Je ne l'ai pas oublié et je comprends qu'on puisse demander clarification sur l'usage des fonds, et la FICD ne répugne pas à montrer ses comptes.

L'autre soir à Porrentruy, j'ai participé à l'assemblée générale de la FICD aux côtés de Baptiste Laville. J'ai eu l'occasion de poser des questions allant dans ce sens au responsable de la FICD et les réponses qu'on m'a données étaient parfaitement convaincantes. Ce que je crois, c'est que si nous commençons aujourd'hui à diminuer cette contribution de l'Etat, le résultat final est tantôt la suppression totale.

M. André Henzelin (PLR), rapporteur de la minorité de la commission de gestion et des finances : Juste pour dire que je suis président de la CGF et nous n'avons pas eu d'autre rapport du Contrôle des finances. Il est de mon devoir de vous dire ce qui nous a été dit. Aujourd'hui, vous pouvez contester ce que vous voulez, mais la discussion doit se passer en CGF. Pour moi, elle ne se passe pas dans la rue ni dans une assemblée.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 45 voix contre 10.

La présidente : Nous passons aux propositions nos 70 et 80 qui seront traitées en un seul débat.

Proposition no 70
Rubriques 210.3636.00 (p. 68) et 210.3637.01 (p. 69) - Réduction des enveloppes des institutions paraétatiques dans la même proportion que la réduction du budget de l'Etat en leur donnant plus d'autonomie notamment dans la gestion des ressources humaines (PE212)

Gouvernement et minorité de la commission :
210.3636.00 26'889'100 francs
210.3637.01 582'400 francs

Majorité de la commission :

210.3636.00 27'129'000 francs
210.3637.01 583'900 francs

Différence par rapport au projet de budget :
241'400 francs

Remarque :

Pas d'application de la mesure PE212 au budget 2023. Au niveau des effets financiers PE, à considérer globalement avec la mesure PE104B pour un total de 484'000 francs. Cf. proposition suivante 80 de modification du budget 2023 ci-après. Un seul débat pour les propositions 70 et 80 au plénum.

Proposition no 80

Rubriques 210.3634.00 (p.68), 210.3636.03 (p.69), 210.4612.00 (p.70), 200.3634.07 (p. 83), 200.3636.01.00 (p.84), 200.3636.02 (p. 84), 500.3636.00 (p. 113), 500.4612.00 (p. 113), 520.3636.07 (p. 121) et 600.3636.00 (p. 134) - Impacts dans les institutions paraétatiques non concernées par d'autres mesures impliquant une diminution des ressources (mesure PE104B)

Gouvernement et minorité de la commission :

210.3634.00	7'172'900 francs	Services sociaux régionaux
		FAS
210.3636.03	3'002'600 francs	
210.4612.00	-925'100 francs	
200.3636.01	1'204'500 francs	
200.3634.07	3'726'100 francs	CMP
200.3636.02	485'500 francs	SSA-puériculture
500.3636.00	9'933'000 francs	Fondation Pérène
500.4612.00	-13'279'800 francs	
520.3636.07	2'063'100 francs	Fondation Jules Thurmann
600.3636.00	3'111'400 francs	Eglises

Majorité de la commission :

210.3634.00 7'218'500 francs
210.3636.03 3'025'600 francs
210.4612.00 -918'700 francs
200.3636.01 1'253'400 francs
200.3634.07 3'783'300 francs
200.3636.02 488'900 francs
500.3636.00 9'997'300 francs
500.4612.00 -13'320'600 francs
520.3636.07 2'077'500 francs
600.3636.00 3'131'600 francs

Différence par rapport au projet de budget :
242'600 francs

Remarque :

Pas d'application de la mesure PE104B au budget 2023.

M. Rémy Meury (CS-POP), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : Ces deux rubriques sont directement influencées par la décision prise préalablement avec le refus de l'introduction d'une semaine de vacances non payée. Cela paraît moins évident peut-être pour la proposition no 70, mais il faut rappeler que la mesure 212 du Plan équilibre prévoit que la référence à l'échelle salariale et au répertoire des fonctions de l'Etat par les institutions paraétatiques soit supprimée. Il y a donc un lien direct entre les mesures du Plan équilibre 104 et 212.

Il serait particulier que l'on s'oppose à une telle mesure pour les employés de l'Etat et que l'on attende des institutions paraétatiques qu'elles l'introduisent pour leur personnel. Ici aussi, une égalité de traitement s'impose. Le processus proposé à la mesure 212 par contre devra être étudié par la CGF puis par le Parlement, en parallèle à des mesures similaires pouvant être prises pour la fonction publique jurassienne.

M. Romain Schaer (UDC), rapporteur de la minorité de la commission de gestion et des finances : Je serai très bref. La réduction des enveloppes des institutions paraétatiques est une mesure qui correspond à l'effort fourni par l'Etat, qui représente une économie globale, comme vous avez pu le lire, de 4%, par rapport au financement de l'année 2022, réduction qui nous paraît, pour la minorité et le Gouvernement, une réduction raisonnable. Une fois encore, les mesures d'économies ne font plaisir à personne, mais celle-ci, telle que proposée, paraît supportable. Je vous invite ainsi à soutenir cette réduction telle que proposée.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 30 voix contre 26.

Proposition no 100

Rubriques 210.3636.03 (p. 69), 210.4612.00 (p. 70), 200.3636.01 (p. 84), 200.3637.00 (p.84), 220.3633.00 (p. 70) et 220.4632.00 (p. 71) - Augmentation de la quote-part patient dans la prise en charge à domicile (mesures PE410-411)

Gouvernement et minorité de la commission :

210.3636.03	3'002'600 francs
210.4612.00	-925'100 francs
200.3636.01	1'024'500 francs
200.3637.00	17'480'000 francs
220.3633.00	57'100'000 francs
220.4632.00	-13'146'300 francs

Majorité de la commission :

210.3636.03 3'002'600 francs
210.4612.00 -925'100 francs
200.3636.01 1'024'500 francs
200.3637.00 18'820'000 francs
220.3633.00 56'700'000 francs
220.4632.00 -13'016'300 francs

Différence par rapport au projet de budget :
1'070'000 francs

Remarque :

La proposition est de ne pas augmenter la participation du patient-e et porte sur la suppression des mesures 410-411, mais il existe un impact financier indirect sur les mesures 408-409. L'idée est de donner une vue globale des six rubriques comptables potentiellement concernées.

Mme Katia Lehmann (PS), rapporteure de la majorité de la commission de gestion et des finances : Pour la majorité de la commission, l'augmentation de la quote-part patient dans la prise en charge à domicile n'est pas acceptable. Nous avons déjà eu un débat similaire lors de l'établissement du budget 2017 et l'introduction de la contribution de 5 francs. Aujourd'hui, il est donc demandé de doubler ce montant et de passer à 10 francs par jour, donc environ 3'600 francs par an par bénéficiaire, un impact conséquent pour

une catégorie de personnes d'un âge relativement avancé, le plus souvent pour lesquelles la prime LAMal est également très élevée. Si on ajoute à cette contribution au budget santé des bénéficiaires le coût annuel de leurs primes d'assurance-maladie, 5'900 francs, la franchise de 300 francs ainsi que la quote-part 10% plafonnée annuellement à 700 francs, on arrivera ainsi à 10'300 francs par an, et cela sans compter, par exemple, une éventuelle aide au ménage. A titre de comparaison, en 2017, ce montant était évalué à 8'800 francs ; 1'500 francs de plus au budget santé en cinq ans, le tout dans un contexte d'inflation, qui n'est pas le propos d'aujourd'hui, mais qu'on ne peut passer sous silence.

L'augmentation mensuelle de 30 francs pour la rente minimale AVS/AI semble dès lors bien dérisoire même si elle est à classer dans les bonnes nouvelles. Pour la majorité de la commission, il est certain que cette charge financière supplémentaire aura une nouvelle fois des incidences considérables sur les patients ayant besoin de soins à domicile et sur leurs proches. La part santé de leur budget ne cesse de gonfler depuis un certain nombre d'années jusqu'à atteindre aujourd'hui la limite du supportable.

Chers collègues, il faut en être conscient, si l'on confirme aujourd'hui cette nouvelle augmentation, de nombreuses personnes, âgées pour la plupart, vont purement et simplement renoncer aux soins à domicile, avec comme conséquence possible une dégradation de leur état de santé, voire peut-être un placement en EMS, ce qui pèsera également à terme sur le budget cantonal. Cela pèsera à très court terme même sur ce budget cantonal, étant donné qu'un cinquième de cette économie n'en n'est en fait pas une. Pour un patient sur cinq, ces 5 francs seront directement versés par les prestations complémentaires. Même s'il est difficile à ce stade de savoir combien de personnes supplémentaires rejoindraient, par cette augmentation de leurs charges, le cercle des bénéficiaires de ces mêmes prestations complémentaires, le risque d'un accroissement du cercle des bénéficiaires est réel. Il n'est donc pas à exclure que la seule économie réelle au final ne s'exprime au travers d'une perte de la qualité de vie, voire de la qualité des soins si des patients finissent par renoncer ou changer de mode de soins.

Ainsi, de l'avis de la majorité de la commission, cette mesure gouvernementale est une fausse bonne idée. Les 5 francs qu'on enlève aujourd'hui au budget cantonal reviendront demain en un billet de 10 francs qu'on devra retirer du budget cantonal. D'un point de vue financier, ce n'est pas comme cela que nous allons améliorer la situation à moyen et long termes. D'un point de vue politique, d'autre part, cette mesure contraste avec la volonté des autorités de maintenir les personnes à domicile le plus longtemps possible.

Pour terminer, permettez-moi de revenir sur la conclusion formulée en 2017 par mon collègue de groupe. Très concrètement, pour se rapprocher d'un équilibre financier, nous allons faire porter un effort de 1 million de francs, non pas sur le dos de tous les contribuables mais sur le dos de quelques centaines de personnes fragilisées qui n'ont pas choisi leur état de santé. Chères et chers collègues, les efforts doivent certes être partagés mais, dans ce cas précis, il y a certainement moyen de les répartir plus largement. Je vous invite donc à suivre la proposition de la majorité et d'accepter cet amendement.

M. André Henzelin (PLR), rapporteur de la minorité de la commission de gestion et des finances et président

d'icelle : Dans le cadre de ses compétences, le Gouvernement souhaite faire passer la participation forfaitaire de 5 francs par jour à 10 francs aux bénéficiaires de soins à domicile. Effectivement, le montant actuel de la participation demandée ne couvre pas les prestations de soins à domicile que l'Etat finance. De plus, la loi fédérale autorise de demander aux patients jusqu'à 20% du coût. Sur cette base, il serait donc possible de demander aux bénéficiaires de soins à domicile un peu plus de 15 francs, ce que font d'ailleurs plusieurs cantons.

En fait, cette proposition touche les différentes rubriques indiquées sur le document de travail en notre possession. Toutefois, sans entrer dans trop de détails, elle touche principalement la réduction du financement par l'Etat des soins à la Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile pour 1,34 million de francs, ainsi qu'une augmentation des prestations complémentaires à l'AVS/AI pour 400'000 francs. Ce dernier chiffre démontre que les personnes dont la situation financière leur permet de solliciter des prestations complémentaires pourront le faire et les demander. Par contre, il est raisonnable et absolument pas choquant, dans le cas du traitement du Plan équilibre, de prévoir que ce n'est pas ou plus à l'Etat de supporter les prestations de soins à domicile de tous les bénéficiaires. Dès lors, le financement de cette prestation par l'Etat doit être exclu pour les personnes qui n'ont pas de difficulté financière et pour celles qui possèdent une fortune.

En conclusion, je vous recommande, chers collègues, de soutenir la proposition du Gouvernement et de la minorité de la commission relative à l'augmentation de 5 francs de la quote-part patient dans la prise en charge de l'Etat des prestations de soins à domicile.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Je partage l'excellent développement de notre collègue Katia Lehmann, mais un petit mot tout de même. Lors de la discussion sur cette double mesure en CGF, j'ai constaté que le ministre Jacques Gerber ne côtoyait pas tout à fait les mêmes personnes que moi. En effet, il mettait en évidence le scandale, c'en est un, de voir des millionnaires bénéficier de prestations des soins à domicile pour un prix dérisoire. Il signalait sans doute, à juste titre, que c'était surtout les héritiers qui contestaient une telle mesure car le bas de laine à se partager après le départ de l'être tant aimé allait être réduit.

Je le répète, je ne côtoie pas ce genre de personnes mais je suis disposé à croire que ce que Jacques Gerber mentionnait était vrai, et pour ces situations-là je peux admettre qu'une quote-part augmentée est envisageable. Le problème est que pour toucher cette minorité de personnes riches ayant besoin de soins, car c'est bien une minorité, on va sanctionner une majorité de bénéficiaires qui ne roulent pas sur l'or. Le Gouvernement en est lui-même conscient puisqu'il envisage une augmentation du recours aux prestations complémentaires pour financer ces prestations pour nombre de bénéficiaires de soins. Or, on le sait, car c'était très largement exprimé et démontré dans le rapport social, les ayants-droit aux prestations complémentaires ne font pas toujours, tant s'en faut, les démarches pour revendiquer leurs droits.

Nous ne pouvons accepter l'idée de sanctionner une majorité de personnes ayant besoin de soins mais n'ayant pas forcément les moyens de payer une augmentation, qu'une minorité pourrait intégrer aisément dans son budget. Que

l'on réfléchisse à la mise en place de participations différenciées à notre faveur, pour autant que ce soit possible vis-à-vis de la LAMal, mais jusque-là, nous ne pouvons soutenir une mesure sanctionnant les plus faibles.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Monsieur le Député, je n'oserais juger de vos fréquentations, par contre on peut s'étonner des origines de chacun et de chacune, et je peux vous garantir que les miennes sont composées de personnes qui ont, chevillée au corps, la responsabilité individuelle comme guide dans leur vie respective.

Permettez-moi de revenir au fond, en lien avec le point qui nous concerne et rappeler que le Gouvernement a proposé ici non pas une mesure mais une palette de mesures, un concept. Le concept revêt les différents systèmes de financement des soins à domicile qui repose tout d'abord sur les caisses-maladie, ensuite sur la participation du patient et la part cantonale qui permet justement de financer le coût résiduel des soins.

Le Gouvernement et ça ne semble pas être contesté par le Parlement, propose également dans le budget une révision du financement des soins à domicile dont le financement n'a plus été revu depuis 2011. On sait que depuis 2011 le monde a bien changé et les choses ont tellement évolué que le financement des soins n'est plus suffisant pour garantir ces derniers. Donc, l'idée est d'un côté de financer différemment les soins, ensuite de réduire l'enveloppe budgétaire en lien avec la contribution de l'Etat et la participation justement qu'on discute en lien avec la participation des patients.

Ça ne peut pas être une fausse bonne idée, Madame la Députée, ça n'a jamais été une bonne idée, c'est une mesure d'économie dans le cadre d'un plan d'économies nécessaire, indispensable à l'Etat. Ça ne peut pas, par définition, être une bonne idée parce que l'Etat est quand même là, ou devrait être là, de manière subsidiaire pour aider les plus faibles. Lorsqu'on réfléchit à des mesures d'économies, par définition, ce ne sont pas des bonnes idées qui aident les plus forts. On en est là. A réfléchir à cela. Là aussi, le monde a changé et change régulièrement.

Oui, la LAMal au niveau fédéral permettrait d'aller jusqu'à 15,35 francs par jour et par bénéficiaire de soins. Peut-être est-ce choquant mais une grande partie des cantons suisses allemands l'appliquent. On a tendance à regarder toujours les cantons qui nous sont favorables dans notre argumentaire : une fois c'est les Suisses allemands, une fois c'est les Suisses romands. C'est de bonne guerre me direz-vous, mais derrière, il y a une autre philosophie.

La crainte de voir l'accès aux soins diminué par renonciation des patients, dans l'appréciation du Service de la santé, du Département ainsi que du Gouvernement, est infondée. On n'a pas vu de modification, le même argument était amené il y a sept ans, on n'a pas vu de changement. Le fait que les patients entreraient plus vite en EMS, c'est possible, mais ce n'est pas fondé. Si le système que nous avons mis en place entre-temps fonctionne, c'est-à-dire le RIO, qui est un vrai garde-fou et qui empêcherait des placements qui ne répondent pas à un réel besoin.

Donc, si une personne renonce aux soins parce qu'elle ne veut pas toucher à son capital, est-ce réellement choquant, Mesdames et Messieurs les parlementaires ? Elle refuse un soin qui ne lui serait plus gratuit. Si c'est la gratuité

qui fait la demande, peut-être est-il utile de la supprimer. On ne la supprime pas totalement vu qu'on pourrait aller jusqu'à 20%. Est-ce qu'il est normal aujourd'hui pour une personne qui, certes, n'a pas forcément choisi de bénéficier de soins à domicile ou pas, mais qui a effectivement des revenus - même si ce n'est pas toujours mes copains, mais j'en ai aussi et je ne les cache pas parce qu'il y a des gens tout à fait honnêtes, responsables et très enclins à aider également les autres, si ces derniers ont des moyens conséquents - est-il aujourd'hui normal que le Canton, chaque mois, donne 150 francs à ces personnes pour bénéficier de soins à domicile ? C'est 300 francs. Et si on passe de 5 à 10 francs, il reste toujours 150 francs. Si la mesure n'est pas acceptée au moins elle amène débat.

Il a été dit à cette tribune que le Gouvernement a la compétence, Mesdames et Messieurs les Députés, pour changer ce montant sans avoir l'aval ou non du Parlement. Je ne vous cache pas que ça pose une vraie question de fonctionnement entre les institutions. Devons-nous parler de cela au sein du Parlement ou le Parlement doit-il déposer une motion pour changer la loi qui donne la compétence, dans une ordonnance, au Gouvernement de modifier le tarif ? La question au niveau parlementaire se situe à ce niveau-là. Je peux accepter intellectuellement, qu'en fonction de l'évolution du temps, que les lois doivent être modifiées mais on ne peut pas changer les règles du jeu en cours de mise en application et, typiquement, c'est ce que nous faisons actuellement. J'ai vu que les rubriques avaient été modifiées pour que le Gouvernement puisse ne pas prendre la décision d'augmenter de 5 à 10 francs. Mais le Gouvernement est toujours légalement autorisé à dépenser moins que le budget ne l'autorise.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 41 voix contre 12.

Proposition no 120

Rubriques 305.3010.00, 305.3050.00, 305.3051.00, 305.3053.00, 305.3054.00, 305.3055.00 (p. 89), 305.3130.01 (p. 80) - Suppression des stands communs lors de salons et d'expositions (mesure PE304)

Gouvernement et majorité de la commission :

305.3010.00-305.3055.00	- francs
305.3130.01	175'000 francs

Minorité de la commission :

305.3010.00-305.3055.00	120'000 francs
305.3130.01	200'000 francs

Différence par rapport au projet de budget :

145'000 francs

Remarque :

Effets diffus multiples sur de nombreuses rubriques, mais centralisés sur deux rubriques. Pas d'application de la mesure PE304 au budget 2023.

M. Stéphane Babey (PDC), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : La mesure PE304 retenue dans le budget 2023, de la compétence du Gouvernement faut-il le préciser, je corrobore ici les propos tenus avant par notre ministre Gerber, nous propose de supprimer notamment un poste lié à la tenue de stands communs d'entreprises jurassiennes lors de certains salons ou

autres événements. Si cette prestation aura pu prouver son efficacité dans le contexte notamment post-COVID, l'évolution économique, les nouvelles techniques de communication et les contraintes budgétaires nous obligent à y renoncer. Les effets portent conséquence sous diverses rubriques du budget qui est une résultante de la mesure PE304 du Plan équilibre. La majorité de la commission de gestion et des finances vous demande d'adapter la ligne budgétaire 305.3130.01 et de la porter à 175'000 francs. La mesure impacte également la ligne 305.3010.00 et suivantes de notre budget à hauteur de 145'000 francs, selon le Plan équilibre mesure 304.

M. Rémy Meury (CS-POP), rapporteur de la minorité de la commission de gestion et des finances : Notre proposition se veut avant tout une démonstration de la difficulté de définir les compétences décisionnelles autour du Plan équilibre. Tout et son contraire a été indiqué à ce sujet, sauf la déclaration récente de Monsieur le ministre Jacques Gerber qui a clarifié les choses et qui a bien indiqué que ce qui était de la compétence du Gouvernement pouvait être décidé par le Gouvernement. L'idée même que toutes les mesures pouvaient être modifiées ou annulées par le Parlement a été diffusée un temps, on le sait désormais, ce ne sera pas le cas.

Or, cette mesure précise démontre justement le contraire et c'est pour ça que nous l'avons faite. Le Plan équilibre a été présenté publiquement le 6 octobre dernier. La mesure 304, si elle devait être adoptée, allait avoir des conséquences sur le contrat d'une personne travaillant au Service de l'économie. Le 3 octobre, donc trois jours avant la diffusion du Plan équilibre, cette personne a été convoquée à un entretien. Si le but était de lui annoncer qu'une mesure pouvait avoir des effets en cas d'acceptation sur son statut afin qu'elle ne l'apprenne pas par la presse, on aurait pu considérer la démarche comme élégante, mais en fait l'entretien tenu trois jours avant la diffusion du contenu du Plan équilibre avait pour but de lui faire signer une convention de départ pour suppression de poste. Toute suppression de poste ayant pour conséquence une suppression d'emploi doit être négociée avec les partenaires sociaux, comme le prévoit la loi sur le personnel en son article 96, et il n'y a pas eu de négociation.

J'ai personnellement suivi ce dossier et je dois admettre que le traitement qui a été assuré après le premier entretien par le Service des ressources humaines a été très humain et très apprécié par la personne touchée. Mais lorsque j'ai posé la question de savoir si la mesure était abandonnée en cas de refus du Plan équilibre par le Parlement, la décision de la CGF n'était pas encore connue, il m'a été répondu clairement que non, le service avait décidé dans tous les cas de l'appliquer.

Ce fonctionnement me pose un véritable problème pour cette mesure mais aussi pour d'autres sur lesquelles nous avons pris des décisions préalablement. En effet, les mesures de la compétence du Gouvernement peuvent fort bien être appliquées malgré nos décisions prises à l'instant où cet après-midi. Outre le fait de l'abandon de l'organisation des stands communs lors de salons n'est pas considéré comme une bonne idée par l'ensemble des milieux économiques - certains oui, certains pensent que ce n'est pas forcément une bonne idée - la manière de traiter ce sujet humainement, n'est à mes yeux pas acceptable. Raison pour laquelle, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à donner un signal au Gouvernement à ce sujet en refusant cette suppression de poste liée à une mesure contestable. Si le Gouvernement

entend en faire à sa tête, il le fera sans le consentement du Législatif. Donc votez notre proposition, vous ne prenez aucun risque.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Nous avons entendu à l'ouverture de ce débat sur le budget que le Gouvernement devait proposer des mesures structurelles et des réductions de prestations. C'est typiquement une prestation structurelle, réduction d'une prestation avec un effet structurel sur le long terme. Je ne vais même pas entrer sur le fond de la mesure, je crois que Monsieur le député Babey a tout présenté.

Nous sommes typiquement dans une mesure structurelle. Je n'ai pas mentionné, Monsieur le Député, que le Gouvernement, même dans son champ de compétences, ne peut pas entendre le débat politique et peut-être les oppositions pour certains dossiers et en tenir compte. Il y a encore une différence entre avoir le choix de la décision et la prendre. On jugera donc une fois que cette dernière sera prise ou non.

Vous l'avez mentionné, la mesure qui a été mise en application, oui de compétence du Gouvernement, vous vous offusquez aujourd'hui à la tribune pour dire qu'on l'a anticipée. Si nous n'avions pas anticipé la mesure de l'indexation des salaires, nous ne pourrions pas indexer au 1^{er} janvier de cette année par rapport au budget que vous décidez aujourd'hui. Donc, à un moment donné, les anticipations dans les champs de compétences du Gouvernement ne vont pas à géométrie variable. A un moment donné, on doit anticiper, on doit prévoir. Nous avons prévu sur les mesures qui étaient de notre compétence qu'elles entrent en œuvre au 1^{er} janvier. Celle-là en fait partie exactement de la même manière que l'indexation des salaires qui n'est pas contestée par le Parlement aujourd'hui. Le Gouvernement vous propose de soutenir la majorité de la commission.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 35 voix contre 18.

Proposition no 130

Rubrique 320.3635.00 (p. 95) - Réduction/suppression des marchés au bétail (mesure PE301)

Gouvernement et minorité de la commission :
320.3635.00 400'000 francs

Majorité de la commission :
320.3635.00 940'000 francs

Différence par rapport au projet de budget :
540'000 francs

Remarque :

Pas d'application de la mesure PE301 au budget 2023.

M. Stéphane Babey (PDC), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : Les marchés de bétail dans notre canton ont un réel impact sur la dynamique de ces derniers. Il s'agit d'un formidable outil se traduisant par un effet de levier nécessaire à la plus-value des prix de la viande bovine dans notre canton. Les estimations révèlent que cette plus-value s'élève à plus de 1,5 million de francs, voire 2 millions de francs, de rentrées directes pour l'agriculture jurassienne et que ces marchés influencent indirectement le prix de l'ensemble de la filière bovine.

Tout cela se traduit par un revenu général favorable, source de rentrées fiscales non négligeables pour l'Etat. Le retour sur investissement est donc intéressant pour le Canton notamment, et primordiale pour de nombreuses familles jurassiennes. A cela s'ajoute le fait qu'une majorité d'acheteurs provient d'autres cantons que le nôtre et cela participe également au rôle d'exportations nettes en faveur de l'économie jurassienne.

Sans ce soutien, il est à craindre que le nombre de bovins s'effondre dans ces marchés, que la concurrence d'où naissent les surenchères s'étiolle, laissant de fait une minorité d'acteurs gérer les parts au détriment de nos paysans. Ces marchés assurent le nombre de bêtes sur le territoire cantonal et surtout garantissent une transparence des prix pour l'ensemble de la filière et assure une assise nécessaire dans le contexte actuel.

Pour toutes ces raisons, la majorité de la commission vous recommande de maintenir cette prestation et vous invite à ne pas suivre la proposition du Gouvernement et de surseoir à cette suppression.

M. André Henzelin (PLR), rapporteur de la minorité de la commission de gestion et des finances et président d'icelle : Ce n'est pas la première fois que nous discutons d'une réduction ou d'une suppression du soutien relatif aux marchés de bétail depuis que je préside la CGF. Toutefois, comme le sujet en question n'a pas été abordé précisément avec Monsieur le ministre de l'Economie et de la Santé lorsque nous avons traité avec lui aussi bien le budget que les mesures du Plan équilibre, j'ai eu recours à ma mémoire. De celle-ci, j'ai donc le souvenir qu'à une époque, il était nécessaire de soutenir les agriculteurs pour qu'ils participent aux marchés publics de bétail de boucherie. Effectivement, ces derniers permettaient entre autres d'avoir une transparence des prix, d'avoir suffisamment de bétail de qualité pour que ces marchés soient attractifs pour les marchands. Effectivement, c'était bien ces derniers qui définissaient les prix en fonction des besoins de bétail, d'une part, et de la concurrence qu'ils se faisaient entre eux, d'autre part.

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement avait donc mis en place une aide pour inciter les agriculteurs à se déplacer sur ces marchés. Depuis lors, le système d'importation des viandes a changé, respectivement, pour pouvoir importer de la viande, les marchands ont l'obligation d'acheter de la viande indigène. De ce fait, les marchands sont présents sur les marchés s'ils veulent importer de la viande et les prix sont bien soutenus. Ce qui précède démontre que le but recherché à l'époque pour valoriser les marchés de bétail a été atteint. Dès lors, aujourd'hui, la contribution versée aux agriculteurs ne se justifie plus, cas échéant il ne s'agirait plus d'une contribution mais d'une subvention.

En conclusion, je vous recommande, chers collègues, de soutenir la proposition du Gouvernement et de la minorité de la commission relative à la mesure 301 du Plan équilibre.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Je voulais juste dire que la mémoire du député est comme un jeune homme, mais je ne sais pas si la mémoire est en relation avec l'âge, parce qu'on m'a démontré l'inverse dernièrement. En tout cas, je peux vous garantir qu'elle n'est pas défaillante. Je ne peux donc que confirmer tous les propos, l'analyse qui a été faite par le président de la CGF, analyse qui est confirmée par le Gouvernement et ses services. Mesdames et Messieurs, le monde change,

les systèmes qui avaient leur raison d'être à un moment donné, ne sont peut-être plus aussi évidents aujourd'hui qu'ils ne l'étaient dans le passé.

Quand j'entends à cette tribune que les prix du bétail, dans le canton du Jura, vont s'effondrer, Monsieur le Député, c'est ignorer que les prix, au niveau du bétail, se font au niveau suisse et pas au niveau local. Ce sont les marchés de bétail de plusieurs régions qui sont pris en considération dans la définition des prix de référence. Alors oui, il peut y avoir des différences d'une région à l'autre, mais, Mesdames et Messieurs les Députés, les prix ne vont pas s'effondrer. Il y aura certainement un indicateur, un outil de moins pour les influencer, mais il y en a d'autres qui l'ont remplacé depuis et je crois que nous devons également en tenir compte.

Nous ne pouvons pas uniquement additionner les couches. De temps en temps, il faut en enlever quelques-unes et là c'est cette analyse qu'a fait le Gouvernement, encore une fois dans le cadre d'une réflexion d'un plan d'économies, du Plan équilibre.

M. Stéphane Babey (PDC), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : Effectivement, les prix ne vont pas s'effondrer, en tout cas pas dans l'immédiat, mais l'existence même de ces marchés a permis une certaine stabilisation des prix depuis 20 ou 30 ans, enfin depuis que ces marchés existent pour le moins. Ces marchés sont nécessaires parce qu'ils stabilisent les prix et surtout ils donnent une assise à l'échelle nationale et surtout à l'échelle régionale, permettant à nos agriculteurs de connaître en toute transparence ce qui se passe au niveau du marché du bétail.

Il ne s'agit pas d'une subvention telle qu'on peut la comprendre. Bien au contraire, le fait d'organiser des marchés contribue à la concurrence et contribue à soutenir l'agriculture sous une autre forme que simplement de verser un montant direct.

Je ne peux donc que vous encourager à supprimer ou à surseoir à cette suppression et encourager le monde agricole à poursuivre sa mission qui essaie d'entretenir nos paysages, notamment au travers de l'élevage bovin.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 46 voix contre 8.

Proposition no 140

Rubrique 410.3632.00 (p.102) - Suppression des aides cantonales à la biodiversité en forêt (mesure PE703)

Gouvernement et majorité de la commission :
410.3632.00 638'000 francs

Minorité de la commission :
410.3632.00 746'000 francs

Différence par rapport au projet de budget :
108'000 francs

Remarque :

Pas d'application de la mesure PE703 au budget 2023.

M. André Henzelin (PLR), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances et président d'icelle : Après cette interruption de séance, je m'autorise à rappeler que l'établissement du budget 2023 est difficile et

que par conséquent il y a lieu de faire des choix et des priorités. De ce fait, la rubrique dont il est question n'est pas la seule où la situation financière cantonale ne permet pas d'y ajouter 108'000 francs. Toutefois, le domaine de la biodiversité en forêt ne sera pas abandonné par le Canton, car le Canton va s'engager à sa planification. Quant aux propriétaires, ils participeront à la concrétisation dans leur forêt. Le Canton leur versera ensuite les aides publiques issues de la Confédération.

En conclusion, je vous recommande, chers collègues, de soutenir la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission relative à la mesure 703 du Plan équilibre, soit le maintien du montant porté au budget de 638'000 francs à la rubrique 410.3632.00.

M. Roberto Segalla (VERT-E-S), rapporteur de la minorité de la commission de gestion et des finances : Le Gouvernement indique compenser cette perte d'éventuelles subventions fédérales. La forêt et la biodiversité est un important rempart contre le réchauffement climatique et mérite qu'on maintienne au minimum les montants actuels. De plus, les administrateurs financiers des communes se sont penchés sur cette mesure et ont indiqué que cette dernière touchera les propriétaires de forêt que sont les communes et/ou les bourgeoisies. On pourra toujours rétorquer que la mesure est minime, mais pour les communes c'est une charge supplémentaire qui s'ajoute aux autres mesures et qui va créer des difficultés, *in fine*, à ces communes. En somme, c'est un report que l'on fait sur ces dernières.

De plus, une des principales préoccupations de notre population est le réchauffement climatique. L'environnement, les écosystèmes ne peuvent se contenter de mesures à court terme comme souvent proposées dans nos budgets, qui ont dans une grande mesure une vision à très court terme. Notre avenir dépend aussi et surtout des décisions que l'on prend actuellement au sujet de notre écosystème. La décision de diminuer les aides cantonales à la biodiversité en forêt dans le budget 2023 est clairement une vision à très court terme, basée uniquement sur des considérations financières et sans aucune vision à long terme au sujet de notre environnement.

Si on continue dans ce sens, nous aurons des finances saines, ce qui est un objectif important, mais pour atteindre cet objectif attention à ne pas rendre notre environnement malade. Donnons-nous les moyens de soigner notre écosystème, il le rendra au centuple. Chaque geste, chaque moyen, petit ou grand, compte, qu'il soit individuel, communal, cantonal ou à l'échelle d'un pays. Pour les raisons évoquées, la minorité de la commission vous propose de soutenir la minorité et de maintenir les aides cantonales à la biodiversité en forêt.

M. Raoul Jaeggi (PVL) : Je ne suis pas sûr d'avoir compris exactement, auquel cas vous me pardonneriez la question. C'est concernant les aides fédérales que l'on touche actuellement. Est-ce qu'on est sûr que, si le Canton ne fait plus sa part du travail, qu'on continuera à percevoir les aides fédérales ?

M. David Eray, ministre de l'Environnement : Oui, Monsieur le Député, on peut vous le garantir.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 40 voix contre 10.

Proposition no 150

Rubriques 500.4612.00 (p. 113) et 613.3602.11 (p. 138) - Neutralisation effets financiers en faveur des communes (mesure PE 610)

Projet de budget :

500.4612.00 -13'279'800 francs
613.3602.11 16'996'500 francs

Commission :

500.4612.00 -12'609'800 francs
613.3602.11 17'027'500 francs

Différence par rapport au projet de budget :
701'000 francs

Remarque :

Pas d'application de la mesure PE610 au budget 2023.

M. Romain Schaer (UDC), au nom de la commission de gestion et des finances : Vu le manque de concertation et de discussion avec les acteurs concernés, en l'occurrence les communes, il paraît compréhensible que la commission de gestion et des finances ne puisse pas déceimment proposer une mesure qu'elle ne cerne pas actuellement, notamment sur le mécanisme mis en place pour compenser ces mesures concernant l'ensemble des communes via l'impôt des travailleurs frontaliers, mesure encore passablement floue à ce stade. De plus, l'imbrication de la mesure PE104 dans ce poste ne fait que compliquer l'application de la mesure PE610 de neutralisation des effets financiers. Dès lors, je vous invite à suivre la proposition de la commission, de refuser cette mesure PE610 dans ces conditions.

Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des Finances : La mesure 610 du Plan équilibre est une mesure qui est bien connue par ce Parlement. Je m'étonne dès lors que l'on cite son mécanisme comme flou puisque son mécanisme est tout à fait comparable à la mesure OPTI-MA 125, mesure également bien connue par ce Parlement. Etant donné que cette mesure semble faire l'unanimité contre elle, vous me permettez de ne pas prolonger les débats et simplement, si cette mesure devait aujourd'hui ne pas être soutenue par ce Parlement, saluer déjà le fait que les communes, notamment l'Association jurassienne des communes, qui a de manière proactive fait des démarches pour entrer en matière sur d'autres pistes. J'espère dès lors que celles-ci pourront aboutir dans les meilleurs délais.

Au vote, la proposition de la commission est acceptée par 51 voix contre 1.

Proposition no 160

Rubriques 502.3020.00, 502.4612.00, 503.3020.00 (p. 114) et 503.4612.00 (p. 115) – Cours facultatifs : réduction de l'offre de 10% (mesure PE 502)

Gouvernement et majorité de la commission :

502.3020.00 40'898'100 francs
502.4612.00 -31'790'400 francs
503.3020.00 29'527'200 francs
503.4612.00 -23'357'100 francs

Minorité de la commission :

502.3020.00 40'949'000 francs
502.4612.00 -31'822'500 francs

503.3020.00 29'564'000 francs
503.4612.00 -23'380'700 francs

Différence par rapport au projet de budget :
32'000 francs

Remarque :

Rubriques et montants multiples. Pas d'application de la mesure PE502 au budget 2023.

M. Mathieu Cerf (PDC), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : La majorité de la commission est d'avis que la mesure est acceptable et n'impactera que d'une manière minime les élèves de notre canton. L'offre en cours facultatifs sportifs pourra être aisément compensée par nos sociétés sportives villageoises qui se feront un plaisir d'accueillir de nouveaux membres dans leur club respectif. Nous parlons ici d'une réduction de l'offre de 10% contre 50% prévu initialement. Pour finir, cette mesure fait suite à une concertation avec les directions d'école, alors pourquoi faire machine arrière ? Nous vous proposons de suivre la majorité de la commission et de refuser l'amendement qui vous est soumis.

Mme Katia Lehmann (PS), rapporteure de la minorité de la commission de gestion et des finances : Le montant économisé par cette mesure est de 32'000 francs sur un budget de 1 milliard, il pourrait sembler anecdotique. L'impact est pourtant loin d'être négligeable. Un cours facultatif représente, pour un grand nombre d'élèves la porte d'entrée à une activité inédite, une ouverture à d'autres horizons, une occasion de s'essayer à un art. Ces cours facultatifs représentent donc une réelle plus-value et donnent l'opportunité à toutes et tous les élèves d'enrichir leur parcours scolaire de cours qui seraient, sans cette possibilité, inaccessibles pour le budget d'un certain nombre de familles. Ainsi, même si c'est dans une proportion que l'on pourrait qualifier de moindre, en diminuant l'offre de 10%, cette mesure touche à l'égalité des chances et la minorité de la commission vous recommande d'accepter cet amendement.

M. Rémy Meury (CS-POP) : En fait, j'anticipe ma position de minorité de la commission sur la rubrique 170. Je vais vous expliquer pourquoi, car ces deux mesures concernent la suppression de cours facultatifs comme celle qui réduit le coefficient pour les calculs de l'enveloppe pédagogique pour les écoles secondaires que je devais défendre découle en fait de l'inscription au budget 2022 par le Gouvernement lui-même des trois rubriques négatives sur les salaires.

On le sait désormais, selon les indications du Gouvernement lui-même, que cette manière de faire n'était pas tout à fait respectueuse du droit et pouvait être contestée juridiquement. Ainsi, ces deux mesures, qui touchent toutes deux l'offre d'enseignement faite aux élèves, n'auraient pas été mises en application en août 2022 s'il n'avait pas été nécessaire de trouver des économies sur la masse salariale.

Il existe des moyens de faire des économies dans le domaine de l'enseignement sans péjorer l'offre faite aux élèves. Je n'en citerai qu'une touchant les écoles secondaires puisqu'un groupe de travail a été désormais mis en place par le Service de l'enseignement dans ce but, c'est l'organisation des trois écoles secondaires des Franches-Montagnes qui fonctionnent comme des entités séparées avec toute une série d'effets financiers non identifiés mais

non négligeables dans d'autres écoles secondaires. Des solutions se dessinent déjà et c'est dans ce sens que nous devons travailler pour trouver des économies et non par des mesures boiteuses décidées pour répondre à des rubriques budgétaires à la validité juridique douteuse.

Les deux mesures ici qui sont proposées, qui ont été prises dans l'urgence l'année passée, sont des mesures qui impactent et qui remettent en question toute une série de prestations en faveur des élèves. Nous souhaitons qu'elles soient abandonnées.

M. Martial Courtet, ministre de la Formation, de la Culture et des Sports : Effectivement, débat qui avait eu lieu l'année passée en CGF, on parlait sur 50% de réduction de ces cours facultatifs, vous vous souvenez dans quel contexte nous étions.

La proposition semble raisonnable, pas idéale évidemment, Madame la Députée en a parlé, pour tous les bons arguments qu'elle a évoqués à cette tribune il y a quelques instants. Mais puisqu'il faut prendre des mesures, celle-ci a été jugée acceptable, notamment par la CODEP, c'est-à-dire la Conférence des directrices et directeurs d'écoles primaires, qui s'est déjà mise autour de la table pour trouver des solutions. Et des solutions ont été faites sur leur proposition, et ainsi cette réduction de 10% a déjà été mis en place depuis le mois d'août 2022. Nous proposons donc de la maintenir.

Du coup, je prends un peu d'avance, puisque le député Meury nous y encourage, sur le point suivant, également pour les écoles secondaires, sur cette réduction de l'enveloppe de 2,45 à 2,40. Également, ce travail a été fait en concertation avec les directeurs des écoles secondaires pour pouvoir baisser cette enveloppe afin de ne pas avoir trop d'impacts sur la qualité de la formation et de l'enseignement. Mais à remettre quand même dans ce contexte de décembre 2021 où les mesures devaient être prises, et ces mesures-là ont été faites dans la concertation. Nous proposons donc de les maintenir.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 29 voix contre 25.

Proposition no 170

Rubriques 503.3020.00 (p. 114) et 503.4612.00 (p. 115) - Réduction du coefficient pour le calcul de l'enveloppe pédagogique pour les écoles secondaires (mesure PE504)

Gouvernement et majorité de la commission :

503.3020.00 29'527'200 francs
503.4612.00 -23'357'100 francs

Minorité de la commission :

503.3020.00 30'094'300 francs
503.4612.00 -23'717'200 francs

Différence par rapport au projet de budget :

207'000 francs

Remarque :

Les mesures 160 et 170 touchent les mêmes rubriques dont les totaux évolueront en fonction des décisions. Pas d'application de la mesure PE504 au budget 2023.

M. Mathieu Cerf (PDC), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : La mesure no 170

fait l'objet d'une phase pilote depuis plus de deux ans dans l'ensemble des écoles secondaires jurassiennes. Les directions se montrent plutôt réceptives, elles ont pu se rendre compte que ce projet est viable pour l'ensemble des écoles secondaires jurassiennes. Si aujourd'hui les écoles secondaires sont conscientes qu'il est nécessaire de participer à l'effort lié aux difficultés financières de notre canton, le taux proposé ne devra pas être réduit davantage dans le futur.

Cela étant dit, les directions ont pu, grâce à cette mesure, se mettre autour de la table et entamer des discussions afin de définir des pratiques communes. Cela leur a permis de mutualiser les ressources et harmoniser leurs pratiques. Comme constaté par les directions, cette mesure en place depuis plus de deux ans n'a pas eu d'impact sur les ressources pédagogiques et les conditions d'apprentissage des élèves jurassiens. Nous vous proposons donc de rejoindre la majorité de la commission et de refuser l'amendement qui vous est soumis.

M. Rémy Meury (CS-POP), rapporteur de la minorité de la commission de gestion et des finances : Très brièvement, en complément de ce que j'ai dit tout à l'heure. Ici, ce qui est mis en place depuis deux ans, c'est le coefficient pour le calcul des enveloppes pédagogiques pour les écoles secondaires. C'est cela qui a été mis en place. Le passage de 2.45 à 2.40 c'est depuis une année, c'est depuis août dernier, et c'est cette mesure-là qu'on conteste. Ce qui a été mis en place il y a deux ans, c'est le coefficient de 2.45 pour la mise en place des enveloppes pédagogiques. Donc là, même chose qu'auparavant, c'est en fait le résultat de la baisse de la masse salariale qui a entraîné cette modification de coefficient.

Mme Irène Donzé (PLR) : Je n'ai qu'une interrogation que m'inspire ces débats d'aujourd'hui. Pourquoi dans ce canton, et plus encore dans ce Parlement, ne peut-on jamais toucher ni aux fonctionnaires ni aux écoles ?

M. Martial Courtet, ministre de la Formation, de la Culture et des Sports : On parlera plutôt d'employés d'Etat, si je peux me permettre, puisque le terme fonctionnaire n'est plus utilisé. Ceci dit, je réponds encore sur le propos juste avant de Rémy Meury, qui concernait ce point ici par rapport aux Franches-Montagnes. Effectivement, le travail qui est fait actuellement est incontournable dans un souci d'équité, aussi par rapport aux autres écoles secondaires. Donc nous maintenons ce travail. Nous ne souhaitons pas simplement avec des « il y a qu'à » dire aux trois directions des Franches-Montagnes, qui font un bon travail, leur dire simplement vous coûtez trop cher, « il y a qu'à » vous aligner sur les réalités des autres écoles secondaires du canton. Dans ce sens, on pense qu'il faut encore un peu de temps pour aboutir à des réelles économies à ce sujet. Donc pas d'économies sur les écoles secondaires des Franches-Montagnes par le truchement du vote du Parlement aujourd'hui, mais le travail continue et des résultats seront amenés très prochainement, mais pas d'économies pour le budget 2023.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 28 voix contre 24.

Proposition no 180

Rubrique 600.3406.00 (p. 134) - Remboursement du prêt à la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura

Projet de budget :

600.3406.00 3'789'700 francs

Commission :

600.3406.00 3'489'700 francs

Différence par rapport au projet de budget :

-300'000 francs

Remarque :

Il est proposé d'anticiper la seconde tranche de remboursement.

Mme Katia Lehmann (PS), au nom de la commission de gestion et des finances : Lors de la révision complète de la loi sur la Caisse de pensions, l'apport de l'Etat s'est effectué par une reconnaissance de dette au travers d'un emprunt en faveur de la Caisse de pensions. Aujourd'hui, l'Etat peut procéder au remboursement de la dette et réduire ainsi les charges d'intérêts.

La commission de gestion et des finances vous soumet ainsi la proposition d'avancer le remboursement de la dette prévu initialement dès 2024 et de l'inclure au budget 2023, pour une économie prévue d'un montant de 300'000 francs, et vous recommande donc d'accepter cette proposition qui, une fois n'est pas coutume aujourd'hui, permettra une économie par rapport au budget qui nous est soumis.

Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des Finances : Une fois n'est pas coutume non plus, le Gouvernement ne s'opposera pas à cet amendement puisqu'il faut le relever, c'est la seule mesure de compensation qui a été proposée à ce budget 2023.

Au vote, la proposition de la commission est acceptée par 54 députés.

Proposition no 190

Rubriques 612.4000.00 (p. 137) et 613.4010.00 (p. 138) - Compensation via l'impôt sur le revenu des personnes physiques (PPH) et l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (PMO)

Gouvernement et majorité de la commission :

612.4000.00 -187'200'000 francs

613.4010.00 -46'380'000 francs

Minorité de la commission :

612.4000.00 -191'600'000 francs

613.4010.00 -47'480'000 francs

Différence par rapport au projet de budget :

-5'500'000 francs

Remarque :

Augmentation à l'écart historique moyen annuel des impôts de +5,5 millions entre le budget et les comptes. Le Gouvernement maintient qu'il n'est plus possible d'augmenter les montants fiscaux, qui ont déjà été plusieurs fois réévalués au projet de budget 2023. L'effet est réparti proportionnellement aux rentrées fiscales, soit 4/5^e sur le produit sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques et 1/5^e sur l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.

M. André Henzelin (PLR), rapporteur de la majorité de

la commission de gestion et des finances et président d'icelle : Je rappelle que l'année dernière, le calendrier du budget avait été avancé. Compte tenu de ce fait, la première version du budget avait été faite sur la base d'un pointage des recettes fiscales à fin juin, alors qu'habituellement le Service des contributions fait un pointage des recettes fiscales escomptées le plus affiné possible à fin août. Lors du traitement en CGF de la deuxième version du budget 2022 relative aux rubriques en question, nous avons pu constater la crédibilité de l'augmentation de 5,5 millions entre la première version du budget 2022 et la deuxième version. En définitive, l'augmentation des recettes fiscales entre le budget 2021 et la deuxième version du budget 2022 s'est élevée à 7,2 millions.

Le projet de budget 2023 intègre une augmentation de 10,5 millions de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et une augmentation de 10,7 millions de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales, soit une augmentation totale de 21,2 millions. Ces derniers chiffres ont été arrêtés sur la base d'un pointage des recettes fiscales à fin août. L'ajout d'un montant de 5,5 millions comme proposé par la minorité de la commission ne repose donc sur aucun élément factuel. De plus, malheureusement, l'annonce faite par BAT ces derniers mois pourrait aussi modifier le pointage des recettes fiscales de fin août.

En conclusion, je vous recommande, chers collègues, de soutenir la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission, de ne pas augmenter les rubriques 612.4000.00 et 613.4010.00 comme proposé par la minorité.

M. Rémy Meury (CS-POP), rapporteur de la minorité de la commission de gestion et des finances : On ne va pas s'arrêter à l'exercice de l'année passée. Sur les sept derniers exercices connus depuis 2015 et jusqu'à 2021, les comptes ont toujours été meilleurs, sauf en 2020, année catastrophique. Sur cette période de sept ans, 2020 compris, les rentrées fiscales cumulées ont été supérieures de 37,9 millions dans les comptes que ce que l'on prédisait dans les budgets. Ainsi, durant les sept années considérées, les rentrées fiscales ont été plus importantes d'environ 55,4 à 55,5 millions dans les comptes. Quand on se rappelle que ce montant de 5,5 millions - et ce n'est pas seulement une histoire de deux mois concernant les pointages de rentrées fiscales supérieures aux prévisions initiales - est précisément celui qui a été trouvé en trois jours après que la droite ait imposé d'améliorer de 10 millions le budget 2022 pour qu'elle l'accepte, on peut considérer que ce montant de 5,5 millions est en fait une marge que se laisse le Service des contributions dans ses estimations, ce qu'on peut comprendre. Cependant, nous proposons, vu les décisions qui ont été prises, de ne plus prendre cette marge, ce qui permettra avec les mesures décidées de respecter le frein à l'endettement.

Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des Finances : Après les écritures négatives, nous voici aujourd'hui confrontés aux écritures positives. J'aurais tendance de vous proposer qu'on ajoute des rubriques à la fin du budget où on peut mettre des plus, des moins et ainsi s'organiser pour que le budget soit toujours bénéficiaire. Ce serait beaucoup plus facile pour vous et pour nous, je vous le confirme. Restons quelque peu sérieux. Aujourd'hui, aucun élément ne nous permet d'augmenter ces budgets. Les revenus ont été préparés sur la base de documentations, de contacts qui ont été faits. Effectivement, il y a des variations entre le budget

et les comptes. C'est le propre d'un budget, il y a des variations aussi bien aux recettes qu'aux charges, mais je vous en prie, gardons un peu de sérieux.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 44 voix contre 9.

Proposition no 1000

Rubriques 400.5670.01 et 400.6300.00 (p. 155) - Porter le volume des subventions à 6 mios et adaptation du soutien fédéral en correspondance

Gouvernement et minorité de la commission :

400.5670.01 4'140'000 francs
400.6300.00 -3'100'000 francs

Majorité de la commission :

400.5670.01 6'000'000 francs
400.6300.00 -4'500'000 francs

Différence par rapport au projet de budget :

460'000 francs Effet net de la proposition

Remarque :

Porter le volume des subventions à 6 millions et adaptation du soutien fédéral en correspondance.

Mme Céline Robert-Charrue Linder (VERT-E-S), rapporteure de la majorité de la commission de gestion et des finances : Cet amendement propose de porter le volume des subventions pour l'assainissement et l'encouragement énergétique à 6 millions de francs, soit d'ajouter 1,86 million de francs à la rubrique 400.5670.01 (Subventions, assainissements et encouragement énergétique). Le fait de porter le volume des subventions à 6 millions impliquera une adaptation du soutien fédéral en conséquence et les effets de cette proposition sur le budget 2023 se montera au final à 460'000 francs.

L'argumentaire repose sur un constat somme toute assez simple. D'après les chiffres fournis par le Gouvernement, la moyenne mensuelle de demandes s'est montée en 2021 à quelque 500'000 francs, ce qui représente un montant annuel d'un peu plus de 6 millions. On retrouve notamment ces chiffres dans le communiqué de presse du Gouvernement du 9 février 2022 intitulé « L'assainissement des bâtiments victime de son succès en 2022 ».

Le premier crédit supplémentaire de 1 million que nous avons voté en 2021 puis le crédit prévu dans le budget annuel 2022 ont été épuisés en début d'année 2022 déjà, malgré le fait que l'Office de l'environnement ait été contraint par cet engouement de redimensionner le programme 2022 en abandonnant certaines mesures de soutien et en diminuant les taux pour les autres. Les montants prévus ont tout au plus permis d'éponger en partie la liste d'attente, liste d'attente qui se montait à plus de 240 dossiers à fin 2021. Une fois le crédit épuisé, aucune liste d'attente n'a été constituée pour 2022 et les propriétaires désireux de remplacer leur chauffage ont été invités à se tourner vers d'autres programmes fédéraux notamment.

En juin 2022, les motions nos 1415 et 1416 demandant de maintenir le rythme d'assainissement des bâtiments ont été acceptées par le Parlement. Le Gouvernement a alors transmis à notre autorité un message portant sur une demande de crédit supplémentaire de 1,5 million de francs,

crédit supplémentaire que nous avons accepté.

Ces différentes démarches prouvent, et nous pouvons nous en réjouir, que le Programme Bâtiments du Canton du Jura, qui permet d'octroyer aux propriétaires des subventions en faveur de l'amélioration énergétique des bâtiments, rencontre un très grand succès auprès de la population jurassienne et doit être renforcé. Précisons qu'il a été pris en compte dans cette proposition d'amendement qu'une telle augmentation de l'enveloppe nécessitera une dotation en ressources humaines estimée à environ 0,3 EPT pour traiter les demandes de subventions supplémentaires qu'elle générera. Cependant, il faut préciser que ces 0,3 EPT seront intégralement pris en charge par la Confédération au travers de l'aide financière que cette dernière accorde pour les tâches d'exécution du Programme Bâtiments qui s'élèvent à quelque 5% du montant global et que l'on retrouve à la rubrique 446.3004.00 du budget 2023.

Selon le communiqué du Canton du 6 février 2020, je cite : « Les bâtiments produisent en Suisse 33% de la totalité des émissions de CO₂. L'isolation de leur enveloppe et le passage à des sources d'énergies renouvelables locales permet de réduire les émissions provoquées par le chauffage à une valeur proche de zéro. L'assainissement des bâtiments améliore également le confort des logements. Les subventions de la Confédération et des cantons accélèrent la rentabilité des investissements », fin de citation.

Je vous remercie dès lors de soutenir cette proposition de la majorité de la CGF qui s'inscrit dans une dynamique positive dans l'intérêt de la population et de notre environnement, sans compter les retombées pour l'économie du canton et en comptant sur l'effet levier induit par la participation de la Confédération à ce programme.

M. André Henzelin (PLR), rapporteur de la minorité de la commission de gestion et des finances et président d'icelle : Comme précisé dans mon rapport d'entrée en matière, je rappelle que le budget net des investissements 2023 a été réduit à 31,1 millions par rapport au montant de 43 millions inscrit au plan financier 2022-2026, soit une réduction de 11,9 millions. Cette dernière est dictée par la nécessité de respecter le frein à l'endettement et a été obtenue suite à des arbitrages du Gouvernement.

Compte tenu de ce qui précède, les insatisfactions pourraient donc être très nombreuses. Dans le cas de la rubrique 440.5670.01 relative à l'encouragement des investissements dans le domaine de l'énergie, le montant de 4,14 millions francs porté au budget est supérieur, d'une part, de 24'000 francs par rapport au plan financier mais surtout, d'autre part, de 900'000 francs par rapport au budget 2022. L'augmentation qui précède démontre que, dans le cas des nombreux arbitrages nécessaires liés à la situation financière, la rubrique en question n'a pas été lésée.

En conclusion, je vous recommande, chers collègues, de soutenir la proposition du Gouvernement et de la minorité de la commission de ne pas augmenter les rubriques 400.5670.01 et 400.6300.00 comme proposé par la majorité.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 39 voix contre 9.

Proposition no 1100

Rubrique 410.5620.00 (p. 156) - Suppression des aides cantonales aux chemins forestiers (forêts de production) (mesure PE701)

Gouvernement et majorité de la commission :
410.5620.00 1'783'800 francs

Minorité de la commission :
410.5620.00 1'858'800 francs

Différence par rapport au projet de budget :
75'000 francs

Remarque :

Pas d'application de la mesure PE701 au budget 2023.

M. André Henzelin (PLR), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances et président d'icelle : Je pense que vous m'avez suffisamment entendu à cette tribune et je m'autorise à relever simplement ici que la majorité de la commission partage l'argumentation du Gouvernement qui est précisée sous la mesure 701, à la page 14 de la liste des mesures détaillées de 15 pages qui accompagnent le message du Gouvernement du 27 septembre 2022.

En conclusion, je vous recommande, chers collègues, de soutenir la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission, soit la mesure 701 du Plan équilibre 22-26, respectivement de ne pas augmenter la rubrique de 75'000 francs comme proposé par la minorité.

M. Roberto Segalla (VERT-E-S), rapporteur de la minorité de la commission de gestion et des finances : La minorité de la commission demande à maintenir les aides cantonales aux chemins forestiers. Cette mesure touchera les propriétaires de forêts que sont les communes ou les bourgeoisies et encore et toujours un report sur les communes.

Les coupes des mesures qui désengagent l'Etat remplissent le vase des déficits des communes et il est prêt à déborder. Oui, chères et chers collègues, prises de manière isolée, ces mesures, 75'000 francs pour celles-ci, peuvent paraître supportables mais l'accumulation des désengagements de l'Etat devient problématique pour nos communes.

Au moment où il serait judicieux de tout mettre en œuvre pour exploiter la ressource locale qu'est le bois, le Gouvernement propose de supprimer des aides qui soutiennent l'exploitation forestière. Nos forêts locales, si elles sont bien exploitées, sont une réelle contribution à notre indépendance énergétique, notre indépendance en bois de construction, ainsi qu'un apport à une économie locale respectueuse de l'environnement et génératrice d'emplois sur le sol jurassien. C'est une réelle alternative au bois importé, souvent de contrées lointaines, non respectueuses des conditions sociales des ouvriers et avec des impacts écologiques souvent désastreux.

Une forêt locale bien entretenue, en favorisant la biodiversité, que j'ai évoquée lors de ma précédente intervention, est une richesse écologique et économique. L'Etat doit aider et soutenir les communes et les bourgeoisies dans l'accomplissement de cette tâche. Nous avons, avec une exploitation forestière locale, respectueuse de l'environnement, une marge de progression significative, ce qui va aussi générer des rentrées fiscales pour l'Etat et, *in fine*, sera gagnant sur le long terme. Pour cela, il faut réfléchir dans la durée et non sur une année. Pour les raisons évoquées, la minorité de la commission vous demande de maintenir les aides cantonales aux chemins forestiers.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 39 voix contre 12.

Proposition no 1200A

Rubrique 410.5620.00 (p. 156) - Prioriser et réduire le soutien cantonal aux infrastructures pour l'eau potable et l'eau usée (mesure 702)

Gouvernement et majorité de la commission :

410.5620.00 1'783'800 francs

Minorité de la commission :

410.5620.00 2'183'800 francs

Différence par rapport au projet de budget :

400'000 francs

Remarque :

Pas d'application de la mesure PE702 au budget 2023.

M. André Henzelin (PLR), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances et président d'icelle : Comme lors de mon intervention précédente à cette rubrique, je m'autorise à relever simplement ici que la majorité de la commission partage l'argumentation du Gouvernement qui est précisée sur la mesure 702, à la page 14 de la liste des mesures détaillées de 15 pages qui accompagnent le message du Gouvernement du 27 septembre 2022.

En conclusion, je vous recommande, chers collègues, de soutenir la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission.

M. Roberto Segalla (VERT-E-S), rapporteur de la minorité de la commission de gestion et des finances : La minorité de la commission demande d'abandonner la mesure no 1200A qui demande de prioriser et réduire le soutien cantonal aux infrastructures de l'eau potable et de l'eau usée. Les administrateurs financiers des communes ont indiqué que cette mesure touchera les communes à hauteur de 400'000 francs de charges supplémentaires. A nouveau un report sur les communes, c'est décidément une habitude sur ce budget.

Ouvrir le robinet, se désaltérer sans risque, regarder l'eau couler au fond du lavabo et s'en aller, ces gestes sont devenus anodins et sont le fruit d'un important travail de nos communes. On oublie souvent que l'eau potable est un bien très précieux. Nous avons la chance en Suisse, et plus particulièrement dans le Jura, de se voir approvisionner d'une eau potable d'excellente qualité. Cette situation est le résultat d'investissements importants des communes, soutenues par l'Etat dans des infrastructures de traitement et de distribution de ce précieux liquide. Afin que notre population soit approvisionnée comme c'est le cas actuellement, il faut moderniser, entretenir et étendre les réseaux existants. Pour effectuer ces tâches, il est important que l'Etat soutienne financièrement les communes. En ce qui concerne les eaux usées, le constat est le même que pour l'eau potable.

Les infrastructures de nos communes sont certes présentes et fonctionnelles mais il est important de moderniser, entretenir et étendre de nouveau ces réseaux afin de garantir un traitement des eaux usées qui répond aux exigences légales en vigueur ainsi qu'une attention accrue aux problématiques écologiques et environnementales. Afin d'effectuer ces tâches, il est important que l'Etat soutienne financièrement les communes. Pour ces raisons évoquées, la minorité

de la commission vous demande d'abandonner la mesure no 1200A.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 34 voix contre 17.

Proposition no 1400

Rubrique 430.5040.00 (p. 164) - Amélioration efficience énergétique des bâtiments de l'Etat

Gouvernement et majorité de la commission :

430.5040.00 6'200'000 francs

Minorité de la commission :

430.5040.00 8'200'000 francs

Différence par rapport au projet de budget :

2'000'000 francs

Remarque :

En lien avec l'augmentation des coûts de l'énergie, accélération de l'assainissement des bâtiments de l'Etat.

M. Stéphane Babey (PDC), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : Le Gouvernement propose une enveloppe de 6,2 millions pour assurer l'assainissement des bâtiments de l'Etat et le programme idoine inscrit sur le long terme dans le cadre du budget d'investissements 2023. La nécessité d'améliorer l'efficacité énergétique de nos bâtiments tombe sous le bon sens dans le contexte actuel et futur. L'énergie grise, celle dont on ne tient pas toujours compte dans les calculs d'efficacité totale lors d'assainissements, mériterait toutefois que l'on s'y attarde par analyse. Mais ce n'est toutefois pas le sujet du jour.

La majorité de la commission de gestion et des finances estime que le montant de 6,2 millions de francs est suffisant, quand bien même et surtout à partir du moment où le parc immobilier de l'Etat ne nous est pas connu avec exactitude. Nous profitons de cette tribune pour relancer un appel au Gouvernement à fournir cet inventaire dans les meilleurs délais, permettant de définir avec exactitude les bâtiments à assainir prioritairement. La majorité de la commission vous invite à soutenir toutefois la proposition du Gouvernement.

Mme Céline Robert-Charrue Linder (VERT-E-S), rapporteure de la minorité de la commission de gestion et des finances : Cet amendement propose de porter le volume des subventions pour la construction et transformation des bâtiments sous rubrique 430.5040.00, de 6,2 millions de francs à 8,2 millions de francs, soit une augmentation de 2 millions. Ces 2 millions supplémentaires prévus sur 2023 sont destinés à accélérer l'efficience énergétique des bâtiments de l'Etat.

L'argumentation est simple. Selon la rubrique 430.3120.00 portée au budget 2023, nous constatons que l'augmentation des coûts de l'énergie et de l'électricité fait gonfler les frais de chauffage et d'électricité des bâtiments cantonaux de plus de 1,25 million de francs, soit une augmentation de plus de 70%. Il est impératif, dans ce contexte, d'accélérer l'assainissement énergétique et l'autoproduction d'électricité des bâtiments de l'Etat. Ce montant supplémentaire, spécifiquement dédié à améliorer l'efficience énergétique des bâtiments, sera destiné à la réalisation des études préalables à l'assainissement des bâtiments de l'Etat qui requièrent un assainissement, tels que des changements de

système de production de chaleur ou l'amélioration de l'isolation, et les travaux d'assainissements qui seraient prêts à être lancés mais pour lesquels un financement n'a pas été retenu dans le budget 2023, des études préalables à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques sur les bâtiments de l'Etat, pour lesquels un financement n'a pas été retenu dans le budget 2023.

Nous savons que la stratégie immobilière de l'Etat, et là je rejoins mon collègue Stéphane Babey, qui est très attendue, est en cours et qu'une planification en matière d'assainissement des bâtiments qui resteront en main publique en découlera. Nous estimons cependant qu'il est possible d'anticiper dès 2023 déjà les travaux et études relatifs aux bâtiments occupés par l'Etat, partant du principe qu'une grande partie de ces derniers, notamment les bâtiments principaux et historiques, resteront dans le giron cantonal et qu'il n'est nul besoin d'attendre une stratégie globale pour débiter ou poursuivre les travaux d'assainissement ou études de leur capacité en autoproduction énergétique. Les remplacements de fenêtres ou les assainissements des systèmes de chauffage s'avèrent particulièrement urgents et pourraient déjà facilement et rapidement être réalisés et des études pour recouvrir les toits de panneaux photovoltaïques et/ou thermiques prendre de l'avance.

J'ajoute dans l'argumentaire que le Plan Climat cantonal, actuellement en consultation, mentionne à la page 34 un objectif opérationnel portant la mention A3, intitulée « Tous les bâtiments de l'Etat sont assainis, sauf exception, producteurs d'énergie d'ici à 2035 » et dans lequel il est notamment stipulé que le Canton a un devoir d'exemplarité et qu'il est dans l'intérêt financier du Canton d'assainir ses bâtiments.

Au regard de la période d'incertitudes que nous traversons en matière d'approvisionnement énergétique et précisément de la responsabilité que nous avons en matière d'exemplarité par rapport aux bâtiments appartenant à l'Etat, nous ne devons pas attendre plus longtemps pour agir. Merci donc de suivre la proposition de la minorité de la CGF.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 39 voix contre 15.

Proposition de Raoul Jaeggi (PVL)

Réduction de 2% sur toutes les rubriques du budget où cela est possible à l'exception des salaires.

La présidente : Un amendement supplémentaire a été déposé ce matin, vous l'avez tous reçu par mail. J'invite son auteur, Monsieur Raoul Jaeggi, à la tribune.

M. Raoul Jaeggi (PVL) : Je me répète, on va me dire que je l'ai déjà proposé l'année dernière, l'année précédente, celle d'encore avant, et celle d'encore avant aussi je crois, dans des pourcentages différents, on voit bien à quoi on joue chaque année. Le ping-pong des propositions qui sont abandonnées tout de suite ou après, suivant l'humeur. Et aujourd'hui particulièrement, pour peut-être de mauvaises raisons, je propose, toujours dans le même esprit, de diminuer de 2% toutes les rubriques du budget là où c'est possible de le faire. Les charges non liées avaient été chiffrées deux fois. Une fois, on m'a dit que 1% représentait environ 5 millions, une fois environ 3 millions. Prenons la fourchette basse, ça fait quand même 6 millions pour 2%. A l'exception cette fois des salaires, puisque j'avais fait l'année dernière la proposition de 2% de réduction sauf sur les salaires où je

parlais de 1% compensé en temps de travail. Cette proposition, qui à l'époque paraissait saugrenue et quasi impossible, a été aujourd'hui proposée par le Gouvernement, ce qui est plutôt cocasse. Du coup, je l'ai enlevée et je propose une baisse linéaire de 2% sur toutes les rubriques du budget où cela est possible.

M. André Henzelin (PLR) : Ce n'est pas au nom du groupe PLR, je m'imaginai donner la position de la CGF mais je n'ai pas de position à donner puisqu'on n'en a pas discuté, comme d'habitude. Voilà, donc personnellement je refuserai cette proposition qui revient effectivement depuis quelques années.

Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des Finances : Vous ne serez pas surpris, comme chaque année, nous invitons le Parlement à refuser cette proposition.

M. Raoul Jaeggi (PVL) : Je me permets de revenir puisque vous aurez constaté que je ne fais particulièrement pas long à la tribune. Je suis quand même surpris que la CGF n'en ait pas discuté. J'en ai parlé à notre représentant au groupe et je pense qu'une économie d'environ 6 millions mériterait pour le moins d'être discutée. Je crois que je l'avais déjà fait une fois, mais je vous invite très sérieusement à le mettre à l'ordre du jour de l'année prochaine sans que je le demande, puisque je vais la reposer, et j'aimerais bien que ce soit traité dans les amendements ordinaires. Et vous me permettez cette petite remarque à ma collègue PLR. Ce n'est pas une remarque qui la concerne elle, mais selon ses interventions, vous cherchiez des compensations, en voilà une.

Au vote, la proposition de Raoul Jaeggi (PVL) est rejetée par 40 voix contre 5.

La présidente : Nous sommes arrivés à la fin du traitement des amendements. Avant de passer à la proposition no 2000, je passe la parole à Madame la ministre Rosalie Beuret Siess concernant le respect du frein à l'endettement.

Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des Finances : Je remercie déjà Messieurs Pascal Charmillot et Pierre Bersier qui ont effectivement, en parallèle à nos débats, réalisé les calculs. A ce stade, pour parvenir au degré d'autofinancement qui permettrait de respecter le frein à l'endettement, il est nécessaire de prélever 4,6 millions supplémentaires dans la réserve pour politique budgétaire.

La présidente : Oui, Monsieur le député Voirol.

M. Gabriel Voirol (PLR) : On vient de prendre connaissance des chiffres et il est important que l'on puisse se retrouver dans les groupes cinq minutes au moins pour pouvoir faire le point avant de traiter la proposition no 2000. Je demande une suspension de séance de dix minutes.

(Cette requête est acceptée.)

Proposition no 2000

Rubrique 600.4894.00 (p. 135) - Prélèvement sur la réserve pour politique budgétaire

Projet de budget :

600.4894.00 -21'500'000 francs

Résultat en séance plénière du Parlement du 14 décembre 2022

Montant final dépendra des débats et des résultats des votes en séance plénière du Parlement du 14 décembre 2022.

600.4894.00 26'100'000 francs

Différence par rapport au projet de budget :
4'600'000 francs

Remarque :

Au sortir de la séance finale du 8 décembre 2022 de la CGF, en prenant en compte les effets des mesures présentant une majorité, dont l'effet le moins favorable (s'il existe plus d'une variante), le déficit prévisible augmenterait de 4'685'000 francs à 10'555'100 francs. Les investissements nets augmenteraient de 460'000 francs et présenteraient alors un degré d'autofinancement estimé à 64,64%. L'écart en francs à compenser serait alors de 4'824'700 francs afin d'atteindre un degré de 80% d'autofinancement, comme exigé par le mécanisme constitutionnel de frein à l'endettement.

M. Pierre-André Comte (PS) : Lorsque nous avons présenté nos refus sur certaines mesures d'économies proposées, nous avons indiqué que, conscients de l'augmentation du déficit budgétaire, nous devons proposer une compensation apte à nous éviter de franchir la limite du frein à l'endettement. Nous nous sommes montrés partisans d'une ponction dans la réserve budgétaire conjoncturelle qui a pour caractéristique d'être précisément conjoncturelle, donc qui a la mission de pourvoir aux difficultés exceptionnelles auxquelles l'Etat est confronté. Ces difficultés exceptionnelles dues à des situations exceptionnelles, générant des dépenses exceptionnelles, personne ne les conteste. Dès lors, nous maintenons notre proposition de puiser dans cette réserve à hauteur de l'augmentation du déficit prévu. Cette réserve est aujourd'hui de 9 millions, elle sera certes sérieusement diminuée mais elle aura servi à nous éviter l'impasse budgétaire.

La présidente : Votre proposition est donc de prélever le montant de 4,6 millions supplémentaires dans la réserve si j'ai bien compris ?

M. Pierre-André Comte (PS) : Oui.

Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des Finances : Depuis ce matin, nous parcourons de nombreux amendements sur le budget 2023. Le Parlement, dans sa majorité, a pris des options par rapport à ce budget. Aujourd'hui, il s'agit d'être cohérent. Une majorité d'entre vous a privilégié de surseoir à certaines propositions du Gouvernement pour l'année 2023, ce qui implique effectivement un prélèvement supplémentaire à hauteur de 4,6 millions, ce qui amènerait un prélèvement total sur la réserve pour politique budgétaire à hauteur de 26,1 millions.

Il est évident que le fait de prélever autant sur la réserve pour politique budgétaire mettra, comme je l'ai dit lors de mon entrée en matière, la barre très haute pour le début de l'année prochaine puisque des mesures structurelles devront être trouvées dans les quatre prochains mois pour le budget 2024. Pour autant, et pour pouvoir commencer l'année dans des bonnes conditions, je vous invite à être cohé-

rent avec les différents votes que vous avez fait jusqu'à présent et à prélever ces montants supplémentaires. Le travail nous attendra d'arrache-pied dès le début de l'année prochaine.

Au vote, la proposition du groupe PS est acceptée par 41 voix contre 5.

Raoul Jaeggi (PVL) demande à revenir sur la rubrique des salaires des membres du Gouvernement (rubrique 101.3000.00)

La présidente : Oui, vous avez la parole Monsieur Raoul Jaeggi.

M. Raoul Jaeggi (PVL) : Je demande à revenir sur la proposition que j'ai faite tout à l'heure, plus précisément conditionner l'engagement des secrétaires généraux à une diminution de traitement salarial des membres du Gouvernement.

Au vote, la demande de Raoul Jaeggi (PVL) est rejetée par 34 voix contre 16.

La présidente : Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons passer à la discussion de détail de l'arrêté. Quelqu'un souhaite-t-il revenir sur l'un ou l'autre des articles ? Ça n'est pas le cas. J'ouvre le débat final et je donne la parole à Madame la ministre Rosalie Beuret Siess.

Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des Finances : Simplement vous donner les chiffres finaux sur ce budget 2023 après l'acceptation du prélèvement dans la réserve pour politique budgétaire. Le résultat final se chiffre à un déficit de 5'655'100 francs, les investissements nets à 31'529'000 francs et le degré d'autofinancement à 80,18 points. Voilà pour ces chiffres du budget 2023. Je vous remercie encore de votre soutien et espère que nous pourrions poursuivre dans des bonnes conditions.

Tous les articles, le titre et le préambule de l'arrêté sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 43 voix contre 14.

La présidente : Nous allons arrêter la séance ici pour aujourd'hui. Nous commencerons notre séance de vendredi à 9 heures.

(La séance est levée à 17.50 heures.)